Niveau(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 9470033
Centre d'intérêt: 540

Bulletins de type descriptif : primaire : [rapport de consultation]. -- [Québec] : Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques : Ministère de l'éducation, Direction de la coordination des réseaux, 1990.
50, 5, 6 p. ; 28 cm.

Comprend du texte en anglais. Code: 9091-584; 16-7012.

ISBN 2-550-15395-2

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques * Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction de la coordination des réseaux

Descripteur(s): Bulletin scolaire * Bulletin descriptif * Questionnaire * Primaire (Ordre d'enseignement)

Ce rapport présente les points de vue des commissions scolaires et des établissements privés en ce qui a trait à l'utilisation éventuelle du bulletin descriptif au primaire. Le premier chapitre décrit la méthodologie de collecte de l'information; le second rend compte des résultats obtenus lors de la consultation et le troisième fait état des commentaires formulés par les commissions scolaires et les établissements privés. Le questionnaire qui a servi à la consultation figure en annexe (version française: annexe 3 et version anglaise: annexe 4).

Type de document:

94-70033

# RAPPORT DE CONSULTATION

## BULLETINS DE TYPE DESCRIPTIF

## PRIMAIRE

AOÛT 1990

Québec

94-700033

# Bulletins de type descriptif

# Primaire

**Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques**

**Direction de la coordination des réseaux**

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1990-9091-584

ISBN 2-550-15395-2

Dépôt légal - quatrième trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec

## TABLE DES MATIÈRES


PAGE

INTRODUCTION ..... 1

1. MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE DE L'INFORMATION ..... 2

1.1 Le questionnaire ..... 2

a) ses objectifs ..... 2
b) ses caractéristiques ..... 2

1.2 La collecte des données (questions 1 à 6) ..... 3

2. RÉSULTATS OBTENUS LORS DE LA CONSULTATION ..... 9

2.1 Types de bulletins scolaires (questions 7-8-9) ..... 9
2.2 Utilisation d'un bulletin de type descriptif (questions 10-11) ..... 11
2.3 Descripteurs, indicateurs et compétence (questions 12 à 16) ..... 12
2.4 Échelles d'appréciation (questions 17 à 19) ..... 15
2.5 Uniformité (questions 20 à 22) ..... 17
2.6 Place de l'élève par rapport aux autres élèves (question 23) ..... 19

3. COMMENTAIRES FORMULÉS PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ..... 21

3.1 Commentaires généraux ..... 21
3.2 Types de bulletins scolaires (questions 7-8-9) ..... 31
3.3 Utilisation d'un bulletin de type descriptif (questions 10-11) ..... 31
3.4 Descripteurs, indicateurs et compétence (questions 12 à 16) ..... 36
3.5 Échelles d'appréciation (questions 17 à 19) ..... 41
3.6 Uniformité (questions 20 à 22) ..... 43
3.7 Place de l'élève par rapport aux autres élèves (question 23) ..... 49

Annexe 1: Lettre de Mme Alberte B. Décarie et de M. Paul Vachon 51
2: Lettre de Mme Pauline C. Lesage et de M. Paul Vachon 53
3: Le questionnaire (francophone) 55
4: Le questionaire (anglophone) 61

## INTRODUCTION

Pour faire suite aux recommandations des groupes de travail sur le bulletin descriptif au primaire, présidés par M. Roger Delisle de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) pour le secteur francophone et par la Direction des services éducatifs aux anglophones (DSEA) pour le secteur anglophone, le ministère de l'Éducation (MEQ) faisait parvenir, en novembre 1989, un questionnaire de consultation afin de connaître l'opinion des milieux scolaires sur ce sujet. Les informations recueillies à l'aide du sondage devaient permettre au MEQ de préciser l'orientation du bulletin scolaire du primaire.

Le Ministère a expédié les versions anglaise et française du questionnaire aux commissions scolaires et aux établissements privés du Québec en les invitant à consulter le plus grand nombre possible de personnes concernées par le sujet au sein de leur organisme. La Direction de la coordination des réseaux (DCR) et la Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques (DGERD) ont procédé à l'analyse des résultats du sondage. Elles ont par la suite rédigé le présent rapport sur le point de vue des commissions scolaires et des établissements privés au regard de l'utilisation éventuelle du bulletin descriptif au primaire. Ce document a été rédigé par M^me^ Nicole Lirette de la DGERD et M. Lucien Girard de la DCR.

Le premier chapitre décrit la méthodologie utilisée pour recueillir l'information, le deuxième chapitre présente les résultats obtenus tant dans le secteur francophone que dans le secteur anglophone et le troisième regroupe les divers commentaires formulés par les personnes ou les groupes de personnes qui ont répondu au questionnaire.

# 1. MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE DE L'INFORMATION

## 1.1 Le questionnaire

### A. Ses objectifs

Le questionnaire de rétroinformation a été préparé à partir des propositions formulées dans le rapport du Comité Delisle qui a été remis à M. Paul Vachon, directeur général de l'Évaluation et des Ressources didactiques. Le questionnaire devait permettre de connaître le point de vue du milieu scolaire par rapport à l'utilisation du bulletin descriptif au primaire et servir à préciser l'orientation du MEQ en regard de l'utilisation éventuelle du bulletin descriptif au primaire.

La configuration du questionnaire était faite de manière à permettre de dresser un bilan global qui tiendrait compte du secteur anglophone et du secteur francophone, du secteur public et du secteur privé.

### B. Ses caractéristiques

Le questionnaire, disponible en français et en anglais, comptait vingt-trois questions fermées, traitant de 7 aspects différents en plus d'une fiche de renseignements sur les organismes:

- o une fiche de renseignements sur les organismes;
- o les types de bulletins scolaires;
- o utilisation obligatoire ou facultative d'un bulletin de type descriptif;
- o les descripteurs, indicateurs et compétence (habilités minimales que l'élève doit démontrer);
- o les échelles d'appréciation;
- o l'uniformité;
- o place de l'élève par rapport aux autres élèves;
- o une dernière section permettant de formuler des commentaires additionnels.

Les réponses quantifiables ont été traitées par informatique à la DGERD par M. Gingras, technicien en informatique. Tous les commentaires ont été lus et regroupés au chapitre 3.

## 1.2 La collecte de données (questions 1 à 6)

Le questionnaire a été envoyé à toutes les commissions scolaires et aux établissements privés des onze régions administratives.

Le tableau suivant indique la répartition du nombre de commissions scolaires et d'établissements privés qui ont reçu le questionnaire.

| LANGUE D'ENSEIGNEMENT | NB DE COMMISSIONS SCOLAIRES | ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS |
|---|---|---|
| Français | 127 | 93 |
| Anglais | 14 | 14 |
| TOTAL | 141 | 107 |

Sur les 248 questionnaires expédiés, 169 ont été retournés. Le présent rapport traite donc 30 questionnaires en provenance du secteur privé et 139 du secteur public. Pour chacun des secteurs, les questionnaires sont répartis de la façon suivante entre le secteur anglophone et le secteur francophone.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Secteur francophone | 134 | 25 | 159 |
| Secteur anglophone | 5 | 5 | 10 |

Les compilations suivantes permettent d'apprécier globalement le taux de participation au sondage et de préciser les fonctions qu'occupaient les personnes qui ont répondu au questionnaire.

Les questions 1 à 6 précisent les fonctions qu'occupaient les personnes qui ont répondu au questionnaire. Les questions 1 et 2 permettent de constater que 55 directeurs généraux ou directrices générales des commissions scolaires et que 136 directeurs ou directrices des services éducatifs (ou la personne qui en tient lieu) ont répondu au questionnaire.

La question 3 fait voir voir que 123 organismes scolaires ont consulté leurs conseillères et conseillers pédagogiques et qu'un minimum de 288 de ces personnes ont donné leur point de vue.

La question 4 fait ressortir qu'au moins 487 directrices ou directeurs d'école (ou adjointe ou adjoint) ont eu l'occasion de donner une opinion sur la consultation.

La question 5 présente les données concernant les enseignantes et les enseignants qui ont été mis à contribution dans ce sondage. Les résultats précisent que pas moins de 875 enseignantes et enseignants ont été consultés sur le sujet.

Finalement, sans préciser de qui il s'agit, la question 6 mentionne qu'un minimum de 68 autres personnes touchées par le sujet ont été rejointes pour donner leur avis.

En tenant compte de l'échelle retenue pour répondre aux questions 1 à 6, il est très difficile d'évaluer avec justesse le nombre de personnes rejointes par la consultation. On peut toutefois constater que globalement, un minimum de 1909 éducatrices et éducateurs se sont prononcés sur le sujet, et penser que le nombre est plus élevé pour l'ensemble du Québec.

## 1.2 La collecte des données

**QUESTION 1 : QUI PARTICIPE À CETTE CONSULTATION DANS VOTRE COMMISSION SCOLAIRE?**

DIRECTRICE OU DIRECTEUR GÉNÉRAL?

| RÉPONSES | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Oui | 52 | | 40 | 35,4 | 12 | 66,7 | 3 | | 1 | 50,0 | 2 | 50,0 |
| B. Non | 79 | | 73 | 64,6 | 6 | 33,3 | 3 | | 1 | 50,0 | 2 | 50,0 |
| TOTAL | 131 | | 113 | 100 | 18 | 100 | 6 | | 2 | 100 | 4 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 28 | | 21 | | 7 | | 4 | | 3 | | 1 | |

**QUESTION 2 : QUI PARTICIPE À CETTE CONSULTATION DANS VOTRE COMMISSION SCOLAIRE?**

DIRECTRICE OU DIRECTEUR DES SERVICES ÉDUCATIFS (ou la personne qui en tient lieu)?

| RÉPONSES | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Oui | 132 | | 119 | 92,2 | 13 | 81,2 | 4 | | 3 | 100 | 1 | 33,3 |
| B. Non | 13 | | 10 | 7,8 | 3 | 18,8 | 2 | | 0 | | 2 | 66,7 |
| TOTAL | 145 | | 129 | 100 | 16 | 100 | 6 | | 3 | 100 | 3 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 14 | | 5 | | 9 | | 4 | | 2 | | 2 | |

**QUESTION 3 : QUI PARTICIPE À CETTE CONSULTATION DANS VOTRE COMMISSION SCOLAIRE?**

CONSEILLÈRE(S) OU CONSEILLER(S) PÉDAGOGIQUE(S)?

| RÉPONSES | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Aucun | 28 | | 18 | 14,1 | 10 | 50,0 | 3 | | 1 | 33,3 | 2 | 66,7 |
| B. 1 à 5 | 93 | | 84 | 65,6 | 9 | 45,0 | 3 | | 2 | 66,7 | 1 | 33,3 |
| C. 6 à 10 | 21 | | 20 | 15,6 | 1 | 5,0 | | | | | | |
| D. 11 à 15 | 6 | | 6 | 4,7 | 0 | 0 | | | | | | |
| TOTAL | 148 | | 128 | 100 | 20 | 100 | 6 | | 3 | 100 | 3 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 11 | | 6 | | 5 | | 4 | | 2 | | 2 | |

**QUESTION 4 : QUI PARTICIPE À CETTE CONSULTATION DANS VOTRE COMMISSION SCOLAIRE?**

DIRECTRICE(S) OU DIRECTEUR(S) D'ÉCOLE (ou adjointe ou adjoint)?

| RÉPONSES | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Aucun | 37 | | 22 | 17,3 | 15 | 78,9 | | | | | | |
| B. 1 à 5 | 56 | | 52 | 40,9 | 4 | 21,1 | 6 | | 1 | 33,3 | 5 | 100 |
| C. 6 à 10 | 39 | | 39 | 30,7 | 0 | 0 | 1 | | 1 | 33,3 | | |
| D. 11 à 15 | 10 | | 10 | 7,9 | 0 | 0 | 1 | | 1 | 33,4 | | |
| E. 16 et plus | 4 | | 4 | 3,1 | 0 | 0 | | | | | | |
| TOTAL | 146 | | 127 | | 19 | 100 | 8 | | 3 | 100 | 5 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 13 | | 7 | | 6 | | 2 | | 2 | | | |

**QUESTION 5 : QUI PARTICIPE À CETTE CONSULTATION DANS VOTRE COMMISSION SCOLAIRE?**

ENSEIGNANTE(S) OU ENSEIGNANT(S)?

| RÉPONSES | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Aucun | 66 | | 61 | 49,0 | 5 | 22,7 | 2 | | 1 | 33,3 | 1 | 20,0 |
| B. 1 à 5 | 22 | | 14 | 11,5 | 8 | 36,4 | 2 | | 1 | 33,3 | 1 | 20,0 |
| C. 6 à 10 | 10 | | 6 | 4,9 | 4 | 18,2 | | | | | | |
| D. 11 à 15 | 3 | | 3 | 2,5 | 0 | 0 | 2 | | | | 2 | 40,0 |
| E. 16 et plus | 44 | | 39 | 32,1 | 5 | 22,7 | 2 | | 1 | 33,4 | 1 | 20,0 |
| TOTAL | 145 | | 123 | 100 | 22 | 100 | 8 | | 3 | 100 | 5 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 14 | | 11 | | 3 | | 2 | | 2 | | | |

**QUESTION 6 : QUI PARTICIPE À CETTE CONSULTATION DANS VOTRE COMMISSION SCOLAIRE?**

PERSONNES MEMBRES D'AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL?

| RÉPONSES | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Aucun | 102 | | 87 | 78,3 | 15 | 93,7 | 4 | | 1 | 33,3 | 3 | 75,0 |
| B. 1 à 5 | 21 | | 21 | 19,0 | 0 | 0 | 3 | | 2 | 66,7 | 1 | 25,0 |
| C. 6 à 10 | 2 | | 1 | 0,9 | 1 | 6,3 | | | | | | |
| D. 11 à 15 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | |
| E. 16 et plus | 2 | | 2 | 1,8 | 0 | 0 | | | | | | |
| TOTAL | 127 | | 111 | 100 | 16 | 100 | 7 | | 3 | 100 | 4 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 32 | | 23 | | 9 | | 3 | | 2 | | 1 | |

Voici en résumé les données contenues dans le Chapitre 1.

- Sur 248 questionnaires expédiés, 169 ont été remplis et retournés pour analyse.

- Les 169 questionnaires retournés se répartissaient de la façon suivante entre le secteur francophone et le secteur anglophone.

| | Commissions scolaires | Écoles privées | Total |
|---|---|---|---|
| - Secteur francophone: | 134 | 25 | 159 |
| - Secteur anglophone : | 5 | 5 | 10 |

- Un minimum de 1909 personnes ont participé à la consultation dont au moins:

  - 55 directrices et directeurs généraux
  - 136 directrices et directeurs des services éducatifs
  - 288 conseillères et conseillers pédagogiques
  - 487 directrices et directeurs d'école
  - 875 enseignantes et enseignants
  - 68 personnes membres d'autres catégories de personnel

## 2. RÉSULTATS OBTENUS LORS DE LA CONSULTATION

### 2.1 Types de bulletins scolaires (questions 7-8-9)

**QUESTION 7 : TYPES DE BULLETIN**

UN BULLETIN SCOLAIRE DE TYPE TRADITIONNEL DANS TOUTES LES MATIÈRES

| RÉPONSES | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Certaines écoles | 39 | 28,5 | 28 | 23,7 | 11 | 57,9 | 1 | 11,0 | 1 | 20,0 | 0 | 0 |
| B. Toutes les écoles | 21 | 15,3 | 13 | 11,0 | 8 | 42,1 | 4 | 44,5 | 2 | 40,0 | 2 | 50,0 |
| C. Aucune école | 77 | 56,2 | 77 | 65,3 | 0 | 0 | 4 | 44,5 | 2 | 40,0 | 2 | 50,0 |
| TOTAL | 137 | 100 | 118 | 100 | 19 | 100 | 9 | 100 | 5 | 100 | 4 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 22 | | 16 | | 6 | | 1 | | | | 1 | |

**QUESTION 8 : TYPES DE BULLETIN**

UN BULLETIN SCOLAIRE DE TYPE DESCRIPTIF DANS TOUTES LES MATIÈRES

| RÉPONSE | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Certaines écoles | 33 | 25,0 | 28 | 23,5 | 5 | 38,5 | 1 | 12,5 | 1 | 25,0 | 0 | 0 |
| B. Toutes les écoles | 39 | 29,5 | 31 | 26,1 | 8 | 61,5 | 3 | 37,5 | 1 | 25,0 | 2 | 50,0 |
| C. Aucune école | 60 | 45,5 | 60 | 50,4 | 0 | 0 | 4 | 50,0 | 2 | 50,0 | 2 | 50,0 |
| TOTAL | 132 | 100 | 119 | 100 | 13 | 100 | 8 | 100 | 4 | 100 | 4 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 27 | | 15 | | 12 | | 2 | | 1 | | 1 | |

**QUESTION 9 : TYPES DE BULLETIN**

UN BULLETIN DE TYPE MIXTE, TRADITIONNEL DANS CERTAINES MATIÈRES ET DESCRIPTIF DANS D'AUTRES MATIÈRES

| RÉPONSES | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Certaines écoles | 33 | 22,5 | 24 | 18,7 | 9 | 47,4 | 1 | 12,5 | 0 | 0,0 | 1 | 25,0 |
| B. Toutes les écoles | 75 | 51,0 | 65 | 50,8 | 10 | 52,6 | 4 | 50,0 | 3 | 75,0 | 1 | 25,0 |
| C. Aucune école | 39 | 26,5 | 39 | 30,5 | 0 | 0 | 3 | 37,5 | 1 | 25,0 | 2 | 50,0 |
| TOTAL | 147 | 100 | 128 | 100 | 19 | 100 | 8 | 100 | 4 | 100 | 4 | 100 |
| | 12 | | 6 | | 6 | | 2 | | 1 | | 1 | |

## 2.2 Utilisation d'un bulletin descriptif (questions 10-11)

**QUESTION 10: BULLETINS DE TYPE DESCRIPTIF AU PRIMAIRE**

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DEVRAIT RENDRE OBLIGATOIRE L'UTILISATION D'UN BULLETIN SCOLAIRE DE TYPE DESCRIPTIF

| RÉPONSE | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Certaines matières | 40 | 28,4 | 33 | 28,0 | 7 | 30,5 | 3 | 37,5 | 2 | 66,7 | 1 | 20,0 |
| B. Toutes les matières | 83 | 58,9 | 73 | 61,9 | 10 | 43,5 | 3 | 37,5 | 1 | 33,3 | 2 | 40,0 |
| C. Aucune matière | 15 | 10,6 | 10 | 8,5 | 5 | 21,7 | 1 | 12,5 | 0 | 0,0 | 1 | 20,0 |
| D. Indifférent | 1 | 0,7 | 1 | 0,8 | 0 | 0,0 | 1 | 12,5 | 0 | 0,0 | 1 | 20,0 |
| TOTAL | 141 | 100 | 118 | 100 | 23 | 100 | 8 | 100 | 3 | 100 | 5 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 18 | | 16 | | 2 | | 2 | | 2 | | | |

**QUESTION 11 : BULLETINS DE TYPE DESCRIPTIF AU PRIMAIRE**

LE BULLETIN DESCRIPTIF DEVRAIT DISSOCIER CLAIREMENT L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS AU RENDEMENT SCOLAIRE ET L'EVALUATION AYANT TRAIT AU DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ÉLÈVE

| RÉPONSE | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Oui | 142 | 94,7 | 122 | 96,1 | 20 | 87,0 | 10 | 100 | 5 | 100 | 6 | 100 |
| B. Non | 8 | 5,3 | 5 | 3,9 | 3 | 13,0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 150 | 100 | 127 | 100 | 23 | 100 | 10 | 100 | 5 | 100 | 6 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 9 | | 7 | | 2 | | | | | | | |

## 2.3 Descripteurs, indicateurs et compétence (questions 12 à 16)

### QUESTION 12 : DESCRIPTEURS, INDICATEURS ET COMPÉTENCE

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DEVRAIT PRÉCISER LES OBJECTIFS DE CHACUN DES PROGRAMMES D'ÉTUDES POUR CHACUNE DES CLASSES DU PRIMAIRE ET DÉTERMINER LA COMPÉTENCE MINIMALE QUI S'Y RATTACHE

| RÉPONSE | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Oui | 147 | 97,4 | 125 | 97,7 | 22 | 95,7 | 9 | 90,0 | 4 | 80,0 | 5 | 100 |
| B. Non | 4 | 2,6 | 3 | 2,3 | 1 | 4,3 | 1 | 10,0 | 1 | 20,0 | | |
| TOTAL | 151 | 100 | 128 | 100 | 23 | 100 | 10 | 100 | 5 | 100 | 5 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 8 | | 6 | | 2 | | | | | | | |

### QUESTION 13: DESCRIPTEURS, INDICATEURS ET COMPÉTENCE

LE BULLETIN SCOLAIRE DE TYPE DESCRIPTIF DEVRAIT COMPRENDRE UN NOMBRE LIMITÉ ET RÉALISTE DE DESCRIPTEURS ET D'INDICATEURS QUI SONT LIÉS AU RENDEMENT SCOLAIRE DES ÉLÈVES

| RÉPONSE | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Oui | 147 | 96,7 | 126 | 98,4 | 21 | 87,5 | 8 | 80,0 | 4 | 80,0 | 4 | 80,0 |
| B. Non | 5 | 3,3 | 2 | 1,6 | 3 | 12,5 | 2 | 20,0 | 1 | 20,0 | 1 | 20,0 |
| TOTAL | 152 | 100 | 128 | 100 | 24 | 100 | 10 | 100 | 5 | 100 | 5 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 7 | | 6 | | 1 | | | | | | | |

**QUESTION 14: DESCRIPTEURS, INDICATEURS ET COMPÉTENCE**

LE BULLETIN DESCRIPTIF DEVRAIT RENDRE COMPTE DE LA MAÎTRISE DES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES À L'AIDE D'UN NOMBRE LIMITÉ DE DESCRIPTEURS

| RÉPONSE | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Oui | 148 | 97,4 | 126 | 98,4 | 22 | 91,7 | 6 | 60,0 | 4 | 80,0 | 2 | 40,0 |
| B. Non | 4 | 2,6 | 2 | 1,6 | 2 | 8,3 | 4 | 40,0 | 1 | 20,0 | 3 | 60,0 |
| TOTAL | 152 | 100 | 128 | 100 | 24 | 100 | 10 | 100 | 5 | 100 | 5 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 7 | | 6 | | 1 | | | | | | | |

**QUESTION 15: DESCRIPTEURS, INDICATEURS ET COMPÉTENCE**

LE BULLETIN DESCRIPTIF DEVRAIT RENDRE COMPTE DE LA PROGRESSION DES APPRENTISSAGES À L'AIDE D'UN NOMBRE MINIMAL D'INDICATEURS

| RÉPONSE | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Oui | 142 | 94,0 | 122 | 96,1 | 20 | 83,3 | 8 | 80,0 | 5 | 100 | 3 | 60,0 |
| B. Non | 9 | 6,0 | 5 | 3,9 | 4 | 16,7 | 2 | 20,0 | 0 | 0 | 2 | 40,0 |
| TOTAL | 151 | 100 | 127 | 100 | 24 | 100 | 10 | 100 | 5 | 100 | 5 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 8 | | 7 | | 1 | | | | | | | |

**QUESTION 16 : DESCRIPTEURS, INDICATEURS ET COMPÉTENCE**

LE BULLETIN DESCRIPTIF DEVRAIT-IL RENDRE COMPTE DE L'ÉVOLUTION DU DÉVELOPPEMENT DES ÉLÈVES À L'AIDE D'UN CERTAIN NOMBRE D'INDICATEURS?

| RÉPONSES | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Oui | 128 | 86,5 | 114 | 91,2 | 14 | 60,9 | 9 | 90,0 | 5 | 100 | 4 | 80,0 |
| B. Non | 20 | 13,5 | 11 | 8,8 | 9 | 39,1 | 1 | 10,0 | 0 | 0 | 1 | 20,0 |
| TOTAL | 148 | 100 | 125 | 100 | 23 | 100 | 10 | 100 | 5 | 100 | 5 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 11 | | 9 | | 2 | | | | | | | |

## 2.4 Échelles d'appréciation (questions 17 à 19)

**QUESTION 17 : ÉCHELLES D'APPRÉCIATION**

LE BULLETIN SCOLAIRE DE TYPE DESCRIPTIF DEVRAIT COMPRENDRE UNE ÉCHELLE D'APPRÉCIATION QUI RENDRAIT COMPTE DE LA PROGRESSION DES ÉLÈVES

| RÉPONSES | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Oui | 137 | 93,2 | 117 | 94,4 | 20 | 87,0 | 8 | 80,0 | 5 | 100 | 3 | 60,0 |
| B. Non | 10 | 6,8 | 7 | 5,6 | 3 | 13,0 | 2 | 20,0 | 0 | 0 | 2 | 40,0 |
| TOTAL | 147 | 100 | 124 | 100 | 23 | 100 | 10 | 100 | 5 | 100 | 5 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 12 | | 10 | | 2 | | | | | | | |

**QUESTION 18 : ÉCHELLES D'APPRÉCIATION**

LE BULLETIN SCOLAIRE DE TYPE DESCRIPTIF DEVRAIT COMPRENDRE UNE ÉCHELLE D'APPRÉCIATION QUI RENDRAIT COMPTE DE LA MAÎTRISE, PAR LES ÉLÈVES, DES OBJECTIFS D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES

| RÉPONSES | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Oui | 148 | 96,7 | 126 | 97,7 | 22 | 91,7 | 8 | 80,0 | 5 | 100 | 3 | 60,0 |
| B. Non | 5 | 3,3 | 3 | 2,3 | 2 | 8,3 | 2 | 20,0 | 0 | 0 | 2 | 40,0 |
| TOTAL | 153 | 100 | 129 | 100 | 24 | 100 | 10 | 100 | 5 | 100 | 5 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 6 | | 5 | | 1 | | | | | | | |

**QUESTION 19: ÉCHELLES D'APPRÉCIATION**

LE BULLETIN SCOLAIRE DE TYPE DESCRIPTIF DEVRAIT COMPRENDRE UNE ÉCHELLE D'APPRÉCIATION QUI RENDRAIT COMPTE DE L'ÉVOLUTION DU DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ÉLÈVES

| RÉPONSES | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Oui | 126 | 85,7 | 111 | 89,5 | 15 | 65,2 | 4 | 66,7 | 3 | 75,0 | 1 | 50,0 |
| B. Non | 21 | 14,3 | 13 | 10,5 | 8 | 34,8 | 2 | 33,3 | 1 | 25,0 | 1 | 50,0 |
| TOTAL | 147 | 100 | 124 | 100 | 23 | 100 | 6 | 100 | 4 | 100 | 2 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 12 | | 10 | | 2 | | 4 | | 1 | | 3 | |

## 2.5 Uniformité (questions 20 à 22)

### QUESTION 20: UNIFORMITÉ

LE BULLETIN DESCRIPTIF DEVRAIT ÊTRE UNIFORME DANS TOUS LES ÉLÉMENTS DE SON CONTENU

| RÉPONSES | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Oui | 112 | 75,2 | 95 | 76,0 | 17 | 70,8 | 4 | 40,0 | 2 | 40,0 | 2 | 40,0 |
| B. Non | 37 | 24,8 | 30 | 24,0 | 7 | 29,2 | 6 | 60,0 | 3 | 60,0 | 3 | 60,0 |
| TOTAL | 149 | 100 | 125 | 100 | 24 | 100 | 10 | 100 | 5 | 100 | 5 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 10 | | 9 | | 1 | | | | | | | |

### QUESTION 21: UNIFORMITÉ

LE BULLETIN DESCRIPTIF DEVRAIT ÊTRE UNIFORME EN CE QUI CONCERNE LES DESCRIPTEURS ET LES INDICATEURS LIÉS AU RENDEMENT SCOLAIRE OU AU DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL

| RÉPONSES | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Oui | 126 | 86,3 | 107 | 87,0 | 19 | 82,6 | 5 | 50,0 | 3 | 60,0 | 2 | 40,0 |
| B. Non | 20 | 13,7 | 16 | 13,0 | 4 | 17,4 | 5 | 50,0 | 2 | 40,0 | 3 | 60,0 |
| TOTAL | 146 | 100 | 123 | 100 | 23 | 100 | 10 | 100 | 5 | 100 | 5 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 13 | | 11 | | 2 | | | | | | | |

**QUESTION 22: UNIFORMITÉ**

LE BULLETIN DESCRIPTIF DEVRAIT ÊTRE UNIFORME EN CE QUI CONCERNE LES ÉCHELLES D'APPRÉCIATION DU RENDEMENT SCOLAIRE ET DU DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL

| RÉPONSES | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Oui | 123 | 82,6 | 105 | 83,3 | 18 | 78,3 | 5 | 50,0 | 3 | 60,0 | 2 | 40,0 |
| B. Non | 26 | 17,4 | 21 | 16,7 | 5 | 21,7 | 5 | 50,0 | 2 | 40,0 | 3 | 60,0 |
| TOTAL | 149 | 100 | 126 | 100 | 23 | 100 | 10 | 100 | 5 | 100 | 5 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 10 | | 8 | | 2 | | | | | | | |

## 2.6 Place de l'élève par rapport aux autres élèves

**QUESTION 23: PLACE DE L'ÉLÈVE PAR RAPPORT AUX AUTRES ÉLÈVES**

LE BULLETIN SCOLAIRE DE TYPE DESCRIPTIF POURRAIT PRÉSENTER, À LA FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE, DES INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ÉLÈVE PAR RAPPORT AUX AUTRES ÉLÈVES DU GROUPE AUQUEL IL APPARTIENT

| RÉPONSES | SECTEUR FRANCOPHONE | | | | | | SECTEUR ANGLOPHONE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | | ENSEMBLE | | C.S. | | PRIVÉ | |
| | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % | NB | % |
| A. Oui | 72 | 50,0 | 62 | 51,2 | 10 | 43,5 | 2 | 22,2 | 1 | 20,0 | 1 | 25,0 |
| B. Non | 72 | 50,0 | 59 | 48,8 | 13 | 56,5 | 7 | 77,8 | 4 | 80,0 | 3 | 75,0 |
| TOTAL | 144 | 100 | 121 | 100 | 23 | 100 | 9 | 100 | 5 | 100 | 4 | 100 |
| PAS DE RÉPONSE | 15 | | 13 | | 2 | | 1 | | | | 1 | |

## 3. COMMENTAIRES FORMULÉS PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

De nombreux commentaires ont été formulés par plusieurs personnes ou groupes de personnes qui ont répondu au questionnaire. Il s'agit de commentaires généraux mais aussi de remarques sur les réponses à plusieurs questions particulièrement à la question 10 (obligation d'utiliser un bulletin de type descriptif), à la question 20 (uniformité dans tous les éléments du contenu) et à la question 23 (place de l'élève par rapport aux autres élèves lors du bulletin de fin d'année).

Plusieurs personnes ont été embarrassées en choisissant une des réponses ne pouvant pas expliquer réellement les nuances à apporter au choix effectué. C'est sans doute pour cette raison qu'elles ont jugé utile de fournir de nombreuses informations supplémentaires.

Dans les pages qui suivent les commentaires sont parfois transcrits tels qu'ils ont été formulés, parfois résumés quand ils étaient trop longs ou parfois regroupés avec d'autres semblables. L'esprit et la fidélité des propos ont servi de ligne directrice lors de la rédaction de cette partie du rapport.

### 3.1 Commentaires généraux

Les commentaires généraux étant fort nombreux, ils ont été regroupés sous certains thèmes. Les trois premiers thèmes rejoignent les commentaires formulés par le plus grand nombre de personnes.

A. <u>Leadership du MEQ</u>

- Dans ce dossier, le MEQ devrait faire preuve de plus de leadership. S'il n'est pas d'accord pour imposer un instrument à l'ensemble des commissions scolaires, il faudrait qu'il conçoive un outil à suggérer aux commissions scolaires qui le réclament. S'il n'y a pas d'appui concret de la part du MEQ, les enseignants et les enseignantes «vont regarder passer le train». Les commissions scolaires ont une grande responsabilité dans ce dossier mais elles doivent se sentir appuyées.

- Il est urgent que le MEQ assume ses responsabilités. Il est possible pour une petite commission scolaire d'agir tant bien que mal avec des ressources et des moyens souvent limités, mais il lui est impossible d'élaborer seule un bulletin de type descriptif.

. D'une année à l'autre, nous avons présenté une «version provisoire» du bulletin. Nous avons dû constamment nous «réajuster» au meilleur de notre connaissance, sans orientations officielles significatives... Cette situation a eu pour effet d'entraîner beaucoup d'insatisfaction chez les différentes personnes qui utilisent le bulletin.

. Le MEQ laisse les commissions scolaires composer avec les orientations qu'il détermine. Il y a vraiment un manque de concertation. Au nom d'une certaine autonomie des commissions scolaires, le Ministère crée les modalités d'application des orientations définies. Trop d'énergie, de temps, d'argent sont consacrés dans chacune des commissions scolaires. Ce serait plus rentable et efficace si le Ministère jouait davantage son rôle.

. Le MEQ a fait connaître clairement aux enseignants et aux enseignantes l'obligation qu'ils avaient d'appliquer les nouveaux programmes. L'évaluation formative faisant partie intégrante de ces programmes, il serait donc logique qu'elle devienne aussi une pratique obligatoire et régulière dans les classes du Québec. Mais pour rendre cela possible, il faudrait donner aux commissions scolaires les moyens de le faire.

. Pour le développement intégral de l'enfant, l'école a un certain «pouvoir» et par l'entremise de son projet éducatif elle joue un rôle actif pour remplir cette mission. L'objectif premier demeure l'enseignement, il faut donc que le Ministère accentue ses actions dans ce domaine, son intervention sur le «bulletin» est souhaitable. Il faut que toutes les personnes touchées (direction, parents, enseignants, etc.) sentent un consensus et vivent avec confiance ces changements. Présentement, l'incertitude de part et d'autre s'installe et c'est malsain.

B. <u>Informations transmises aux parents</u>

. Le grand principe qui doit être respecté dans le processus de développement d'un bulletin descriptif est le suivant: les informations transmises aux parents doivent être présentées dans un langage clair, simple, facile à comprendre par les parents tout en étant assez complet pour renseigner suffisamment sur la progression de l'enfant.

. Une moyenne permet de situer un élève dans un groupe. C'est une information qu'apprécient les parents et les enfants.

. Si cette information est jugée pertinente à la fin de l'année, pourquoi ne le serait-elle pas à chaque étape du bulletin? Pour assurer une supervision pédagogique efficace, cette information est utile pendant toute l'année afin que des correctifs pertinents soient apportés.

. Plusieurs personnes ont formulé un commentaire en ce sens. Une des personnes qui a répondu au questionnaire mentionne qu'elle doute fort que le bulletin descriptif soit très apprécié par les parents et une autre écrit que la majorité des parents n'aiment pas ce genre de bulletin et préfèrent le bulletin traditionnel parce qu'ils savent exactement la valeur de leur enfant.

. Une commission scolaire pose la question suivante: «Le bulletin scolaire étant d'abord et avant tout un instrument d'information pour les parents, une approche de type descriptif permet-elle de fournir une meilleure information aux parents?» Il faudrait faire de la recherche appliquée pour trouver une réponse à cette question, répond-elle.

C. Clarification des concepts

. Le MEQ devrait clarifier les concepts de «descripteur» et d'«indicateur» et assurer la cohérence dans les textes officiels.

. Par ailleurs, certains se disent convaincus que chaque milieu interprète de façons diverses la nature même d'un bulletin descriptif. Une commission scolaire mentionne que la division des enseignants sur plusieurs questions la rend perplexe par rapport à la compréhension uniforme des divers concepts sous-jacents.

. Une autre commission scolaire ajoute qu'il serait sans aucun doute souhaitable de modifier la terminologie et de parler de bulletin «critériel» plutôt que de bulletin descriptif; ceci pour deux raisons:

- d'abord ce terme a été généreusement galvaudé; ses utilisateurs n'en avaient pas toujours une compréhension univoque ce qui a entraîné des façons de faire différentes qui ont eu comme conséquence de susciter des craintes et même de l'agressivité parmi les différentes catégories de personnel des commissions scolaires qui n'avaient pas encore implanté ce type de bulletin: c'était pour elles quelque chose de complexe sur le plan qualitatif et dense. Il faut donc changer ces perceptions et une nouvelle technologie faciliterait sûrement les choses;

- appeler ce nouveau mode de consignation «bulletin critériel» serait nettement plus représentatif et significatif de toute la nature de la démarche évaluative sous-jacente;

  de plus,

  un bulletin peut être descriptif sans être critériel (l'exemple de bulletins de certaines commissions scolaires le démontre clairement).

D. Caractéristiques du bulletin descriptif (description, utilité, rôle...)

. Il semble que le travail lié à l'élaboration d'un bulletin descriptif permet à toutes les personnes qui participent au système scolaire de mieux cerner les objectifs d'application liés aux différents programmes d'études. Il serait intéressant de voir si cet effet indirect de l'implantation d'un bulletin descriptif ne devient pas le véritable avantage de passer d'un bulletin traditionnel à un bulletin descriptif.

. L'utilisation d'un bulletin scolaire de type descriptif est très utile au professeur car il lui permet de cerner les difficultés de chaque élève, mais il constitue une forte augmentation de la tâche. Qu'a-t-on prévu pour alléger cette tâche?

. Il faudrait éviter de vouloir faire avec un seul instrument (bulletin descriptif) ce que d'autres instruments pourraient mieux faire.

. Le bulletin doit situer l'élève par rapport aux apprentissages visés dans les programmes d'études.

. Le bulletin se doit d'être précis et concis.

. Le bulletin se doit de désigner clairement le seuil de réussite de l'élève face à ses apprentisssages.

. On devrait inscrire les résultats de jugements et non les résultats de mesures, même si on donne des points de référence. Une trentaine d'indicateurs au lieu d'une quarantaine.

E. Participation et formation des enseignants

. Il faudrait s'assurer d'une formation des maîtres adéquate par rapport à la planification, à l'évaluation et au bulletin de type descriptif.

. Le bulletin descriptif doit être considéré par le personnel enseignant comme un outil d'évaluation et non pas comme une contrainte administrative.

. Il faut que le travail demandé aux enseignants soit réaliste et réalisable et il est primordial d'assurer la disponibilité des ressources humaines et matérielles dans l'implantation d'un bulletin de type descriptif.

. Pour que le personnel enseignant maîtrise bien le bulletin descriptif, il faut environ 2 ans. Être cohérent entre l'évaluation en classe et ce qu'on inscrit dans le bulletin n'est pas toujours facile.

. Nous attendons du MEQ de la formation dans ce domaine afin d'en arriver à une compréhension commune de cet outil de communication qu'est le bulletin descriptif.

F. Uniformité du bulletin de type descriptif

. Pour certains, l'uniformité est un objectif prioritaire à atteindre. Le MEQ devrait élaborer un modèle unique de bulletin ainsi que de ses différentes composantes et ceci pour toutes les matières, et si une commission scolaire voulait utiliser un bulletin scolaire de type descriptif, elle devrait obligatoirement utiliser le modèle fourni par le MEQ.

. Il serait sûrement utile et bénéfique pour tous d'avoir un modèle de bulletin unique à l'échelle nationale. Ceci permettrait d'éliminer les problèmes de compréhension et d'interprétation que les personnes des divers milieux éprouvent lorsqu'un étudiant change de commission scolaire et également d'obtenir une meilleure connaissance de ses capacités.

. Un bulletin descriptif uniforme, conçu par le MEQ, permettrait sûrement une meilleure cohérence en matière d'enseignement et d'évaluation dans les écoles du Québec. Par contre, d'autres personnes qui ont répondu au questionnaire signalent qu'elles ont des réserves sur plusieurs recommandations si cela exige une application sur un formulaire unique.

. Une commmission scolaire écrit que, malgré l'ambiguïté de certaines recommandations et l'incohérence entre quelques-unes d'entre elles, elle appuie le comité en ce qui a trait à une certaine uniformité du bulletin à l'échelle provinciale.

Par exemple:

- descripteurs communs en nombre limité;
- échelle d'appréciation commune relativement au rendement ou au degré de maîtrise des objectifs;
- nombre de bulletins annuels;
- évaluation sommative pour certaines classes.

Il paraît cependant que, concevoir un «bulletin modèle» qui posséderait toutes les caractéristiques et les qualités relevées dans l'ensemble des recommandations, serait un véritable tour de force.

. Quelques-uns mentionnent que le MEQ devrait proposer aux milieux scolaires un ou des modèles de bulletin. On précise même qu'il serait intéressant que des modèles soient proposés pour septembre 1991 et qu'ils deviennent obligatoires en septembre 1993.

. Le bulletin devrait être à la fois descriptif et critériel. De plus, nous devrions y retrouver un espace pour inscrire le jugement de l'enseignante ou de l'enseignant quant à l'appréciation globale de l'élève.

. Les indicateurs choisis devront permettre de consigner des résultats pour tous les objectifs des programmes.

Voici quelques autres commentaires.

. Le bulletin ne devrait pas être obligatoire. Les habiletés ne devraient pas être évaluées ni les attitudes. En français et en mathématique, on voit bien où l'enfant éprouve des difficultés. Cependant, il serait préférable que le bulletin soit numérique.

. Il y a trop d'objectifs à évaluer. C'est difficile de porter un jugement pour un classement. Il existe peu ou pas de moyens d'évaluer les attitudes et les habiletés; ces évaluations sont exagérées et inutiles.

. Quelle est la part de l'analyse et quelle est la part de la synthèse dans un bulletin descriptif?

. On apprécierait une échelle en pourcentage.

. Le bulletin scolaire devrait faire place aux résultats de l'évaluation formative et aussi aux résultats de l'évaluation sommative.

Quant aux résultats de l'évaluation sommative, ils devraient paraître au milieu et à la fin de l'année.

Rapport d'évaluation formative (appréciation): légende à 5 positions.

Rapport d'évaluation sommative: résultats en pourcentage et moyenne du groupe.

. On préconise un bulletin sommatif tout en tenant compte qu'il existe d'autres moyens d'information que le bulletin scolaire descriptif pour renseigner les parents. Nous sommes entièrement d'accord pour que le Ministère précise les objectifs de chacun des programmes d'études pour chacune des classes du primaire et détermine la compétence minimale qui s'y rattache. L'acquisition de ces objectifs suppose que tout au long de l'étape, des évaluations formatives soient faites. Nous maintenons qu'il est nécessaire d'avoir un bulletin sommatif, indiquant le degré de maîtrise des objectifs assimilés du programme, à la fin de chacune des étapes.

G. Support informatique

. Le support informatique est une avenue intéressante.

. Il est suggéré que le MEQ poursuive ses recherches en étudiant les possibilités que l'informatique devienne un support au mécanisme de communication des évaluations et qu'il soumette aux commissions scolaires des modèles de solutions aux problèmes d'ordre théorique et pratique que soulève l'informatique.

H. Questionnaire qui a servi à la consultation

. Les renseignements sur les personnes qui ont répondu permettent difficilement de percevoir que l'avis d'un certain groupe, par exemple celui de l'ensemble des directeurs et directrices d'école, peut être en désaccord avec celui d'un autre groupe comme par exemple celui des conseillers et conseillères pédagogiques.

. Il est déplorable que la consultation n'ait pas été étendue à l'enseignement secondaire afin de faciliter la transition entre le primaire et le secondaire.

. Le questionnaire est ambigu, la formulation des questions portait parfois à confusion. Il était souvent possible de répondre oui ou non; cela semblait diamétralement s'opposer mais après discussion, les commentaires étaient les mêmes.

I. Onzième recommandation du rapport

Même si le questionnaire ne contenait aucune question concernant la 11e recommandation - cinq communications transmises aux parents -, une commission scolaire a fait le commentaire suivant.

> «En ce qui a trait à la première communication d'octobre, nous souhaiterions qu'elle comporte uniquement une appréciation globale en français et en mathématique ainsi qu'une appréciation globale sur l'adaptation en classe.
>
> Quant à la répartition des bulletins dans l'année, notre souhait est que l'évaluation formative se termine au plus tard à la mi-mai; la répartition dans le temps des trois bulletins formatifs pourrait être du ressort de la commission scolaire.
>
> Il serait important, dans cette optique, que le Ministère tienne compte de cette position en n'imposant pas d'épreuves obligatoires avant le mois de juin.»

J. Autres commentaires

Voici d'autres commentaires globaux.

- Ce questionnaire nous semble orienté selon la vision que nous avons du bulletin descriptif.
- Il nous apparaît non justifié de recueillir des avis sur un outil inconnu des gens du milieu étant donné que les agents et agentes d'éducation n'ont jamais, dans notre commission scolaire, rempli ou consulté un bulletin descriptif.
- Le problème de l'évaluation des apprentissages et du développement est antérieur et plus important que celui du bulletin.
- Les deux recommandations les plus importantes sont la 7e (limitation des descripteurs) et la 9e (l'uniformité).
- Quel bulletin le MEQ proposerait-il pour les élèves handicapés et les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage?
- Les objectifs de formation générale des domaines socio-affectif et psychomoteur devraient être rattachés aux autres disciplines puisqu'on vise le développement intégral de l'enfant; ceux des domaines de la formation intellectuelle et des concepts unificateurs pourraient être rattachés à d'autres disciplines (Exemple: sciences humaines et sciences de la nature) car on cherche à développer des attitudes et à fournir des outils indispensables dans plusieurs disciplines (et non seulement en mathématique).

- La consultation est biaisée, car la question no 10 devrait orienter les réponses aux autres questions. Si on ne veut pas de bulletin descriptif, pourquoi donner des éléments qui représentent des pistes uniquement destinées à fabriquer un bulletin descriptif.

- L'élève considère le bulletin en fonction de notes en chiffres et non par rapport à l'amélioration de ses apprentissages.

- Quelle compréhension les parents ont-ils du bulletin descriptif?

- Étant donné qu'il existe d'autres moyens de communication et d'information, le bulletin devrait informer de façon globale et régulièrement de l'atteinte des objectifs dans chaque matière à la manière de certaines formes de bulletins traditionnels.

- Il appartient à l'enseignant ou à l'enseignante et à la direction de préciser l'information donnée aux parents à l'aide des autres moyens déjà mentionnés.

- L'enfant est en compétition avec lui-même. Pourquoi le comparer aux autres? S'il atteint le seuil de réussite fixé, il réussit son année.

- C'est toute la démarche d'implantation d'une idée innovatrice dans le système scolaire québécois qu'il faudrait remettre en question. Il semble que les idées originales sont quelquefois généralisées avant qu'une étude préliminaire n'ait été faite sur les effets de l'implantation d'une telle idée. Le MEQ se préoccupe-t-il suffisamment de recherches reliées à toutes les facettes du système éducatif?

Voici l'analyse plus détaillée d'une commission scolaire.

«Depuis presque dix ans, nous avons expérimenté différents modèles de bulletins descriptifs de type formatif. Ces bulletins comportaient un nombre d'indicateurs plus ou moins élevés d'une fois à l'autre et trois échelles d'appréciation.

Le MEQ ne prenant pas de décision au sujet du bulletin descriptif, nous avons décidé d'investir ÉNERGIE, RESSOURCES et ARGENT, afin de régler la situation du bulletin. Nous avons fait le CHOIX d'un formulaire répondant aux demandes des PARENTS [notes et moyennes], tout en assurant une cohérence en rapport avec les apprentissages réalisés par les programmes d'études, et une démarche évaluative qui soit JUSTE et ÉQUITABLE pour les élèves.

Nous avons essayé de remédier aux problèmes qui découlent des modèles expérimentés: DISCORDANCE dans les jugements portés à la fin des étapes et dans le jugement provenant d'une évaluation sommative en fin d'année, COMPLEXITÉ en ce qui a trait à la compréhension pour les parents et les élèves.

Nous avons révisé toutes les planifications d'enseignement/apprentissage et nous avons élaboré, en concordance avec ces planifications, la planification de l'évaluation sommative pour chacun des programmes d'études. Nous soutenons le personnel enseignant dans la construction d'examens sommatifs en rapport avec chaque définition de domaine d'un programme, en tenant compte des connaissances à acquérir et des habiletés à développer.

Nous croyons que le TEMPS est maintenant propice pour se donner des instruments de mesure de qualité, fiables et fidèles.

Notre bulletin est informatisé. Il nous permet de tenir compte d'une pondération pour chaque étape de l'année et d'accorder à l'examen-synthèse de fin d'année une valeur relative de 50 p. 100. Pour les autres bulletins de l'année, une valeur de 50 p. 100 est aussi accordée. Nous sommes convaincus que cette décision ne pénalisera pas les élèves.

Les PARENTS reçoivent ainsi des renseignements qu'ils comprennent beaucoup mieux. Ils sont informés d'une façon claire et précise du rendement de leur enfant. En tout temps, un enseignant ou une enseignante peut indiquer aux parents quelle habileté ou quelle connaissance cause des difficultés à un enfant.

À cause de tout ce cheminement, nous devons signifier qu'une décision du MEQ, qui rendrait obligatoire un formulaire unique, susciterait des remous importants dans notre milieu. À notre avis une telle décision serait à la fois trop tardive ou trop hâtive.

Nous croyons que le moment est venu d'assurer une certaine stabilité, tant chez les enseignants et enseignantes que chez les parents.

Nous avons l'intention de maintenir de la cohérence dans notre «discours» à la suite des récentes décisions qui ont été prises.

Après tant de TEMPS passé à élaborer un INSTRUMENT D'ÉVALUATION, maintenant, le TEMPS est venu d'investir des efforts dans l'ÉVALUATION et la PRÉPARATION D'INSTRUMENTS DE MESURE de qualité.»

## 3.2 Types de bulletins scolaires (questions 7-8-9)

Quelques personnes ont écrit les commentaires qui suivent.

. Certaines écoles ont expérimenté avec satisfaction un bulletin de type descriptif durant 2 ans. Mais comme l'unanimité ne s'est pas faite, sous prétexte que ce n'était pas la volonté du MEQ et que l'instrument variait d'une commission à l'autre, on a décidé de revenir à un bulletin de type traditionnel pendant 3 ans, au grand désarroi des spécialistes des écoles touchées et des quelques enseignants et enseignantes d'autres écoles qui l'utilisaient également.

. Nous disons que le bulletin que nous utilisons est «descriptif», selon la compréhension que nous avons d'un bulletin descriptif: formulaire qui comporte des informations sur le rendement scolaire et le développement général de l'élève, en rapport avec les APPRENTISSAGES, c'est-à-dire acquisition de CONNAISSANCES et développement d'HABILETÉS en conformité avec les objectifs prescrits par les PROGRAMMES D'ÉTUDES.

. Implantation année par année d'un bulletin de type descriptif dans toutes les matières à partir de 1989-1990 en commençant par les 1re et 2e années; pour les autres années, bulletin de type descriptif en musique et en éducation physique et bulletin de type traditionnel dans les autres matières.

. Nous ne sommes pas en accord avec le bulletin de type descriptif. Après en avoir fait l'étude et avoir pris des renseignements auprès de milieux différents, nous en concluons qu'il faut un temps fou pour remplir le bulletin descriptif. Malheureusement, nous dépensons beaucoup d'énergie à mesurer trop souvent ce qu'on n'a plus le temps d'enseigner. Après avoir consulté quelques parents à ce sujet, ils nous ont fait part de leur préférence pour l'évaluation de type traditionnel, soit l'évaluation en pourcentage (chiffres).

## 3.3 Utilisation d'un bulletin de type descriptif (questions 10-11)

Les commentaires étant nombreux, ils ont été regroupés en sous-thèmes.

A. <u>Utilisation obligatoire</u>

. La formulation de la question ne nous permet pas de répondre par un des choix sans y apporter une nuance. La position de la

commission scolaire pourrait se résumer ainsi: le MEQ devrait laisser le choix aux commissions scolaires d'utiliser un bulletin de type traditionnel ou un bulletin de type descriptif. Cependant, si la commission scolaire décide d'utiliser le bulletin de type descriptif, elle devrait être obligée de prendre le «modèle» du Ministère. Ce «modèle» devrait absolument être compris et interprété de façon univoque. Les descripteurs et indicateurs devraient être uniformes dans toutes les matières.

. Les opinions sont très partagées. Que les écoles aient l'obligation de communiquer certains renseignements relatifs aux apprentissages et au développement des enfants est acquise mais que le bulletin descriptif devienne le seul moyen pour ce faire, n'est pas accepté d'emblée. Les commissions scolaires devraient avoir de la latitude à ce sujet.

. De façon générale, une large majorité de nos personnels enseignants et non-enseignants sont vivement opposés à une éventuelle «obligation» que le MEQ pourrait faire de l'utilisation du bulletin descriptif. Ceux qui nous ont fait des commentaires sont presque tous des tenants du bulletin de type traditionnel. Leurs commentaires vont tous dans le même sens: que le MEQ fasse la promotion d'une plus grande rigueur dans l'évaluation des élèves et poursuive la production des outils à cet effet, mais que les commissions scolaires soient les seules aptes à prendre les décisions concernant les formulaires à transmettre aux parents. Plusieurs enseignants et enseignantes qui se disent contre l'obligation du MEQ (question 10) n'ont pas répondu aux questions suivantes.

. Il ne semble pas approprié que le Ministère rende obligatoire ce type de bulletin car aucune recherche ne permet de conclure, à l'heure actuelle, qu'un bulletin descriptif constitue l'instrument privilégié d'information aux parents. Si une recherche appliquée avait permis d'évaluer l'effet de l'utilisation d'un bulletin descriptif sur la qualité de l'information aux parents, on pourrait alors conclure que ce bulletin est meilleur ou moins bon que le bulletin traditionnel. Cependant, tel n'est pas le cas.

. D'accord avec un bulletin de type descriptif à la condition que ce soit opérationnel à court terme.

. Le choix de la forme du bulletin devrait rester libre pour chaque commission scolaire.

. Ne rien imposer, laisser l'autonomie aux commissions scolaires.

B. Personnel enseignant et parents

. Le bulletin descriptif doit être gérable par le personnel enseignant; il faudrait lui fournir les instruments et l'aider à les utiliser.

. Il reste une longue route à faire pour convaincre de nombreux parents et enseignants de son efficacité à transmettre les résultats des élèves.

. Le bulletin descriptif ne convient pas à tous les enseignants et enseignantes.

. Il faut s'interroger sur le temps dont les enseignants et les enseignantes disposeront pour remplir toute la «paperasse».

. Il faudrait veiller à ce que le langage employé dans l'ensemble du bulletin descriptif rejoigne tous les parents.

C. Description du bulletin

. L'évaluation en pourcentage sur le bulletin contribuerait à stimuler l'ambition chez les élèves et les inciterait davantage à s'améliorer d'un bulletin à l'autre. Il va de soi que l'évaluation par objectif devrait continuer.

. Le bulletin descriptif est peut-être bon en soi mais il n'en demeure pas moins que les indications sur la place occupée par l'élève par rapport aux autres est importante. Il faudrait laisser une place pour indiquer cet aspect dans la formule à venir puisque, de toute façon, c'est la première question que les parents posent quand ils rencontrent les enseignants et les enseignantes.

. Notre adhésion à la formule du bulletin de type descriptif est conditionnelle à l'absence d'échelle d'appréciation, ou à la liberté qui serait laissée aux commissions scolaires de transmettre les résultats en chiffres plutôt que par une échelle d'appréciation.

. Le bulletin descriptif sera utilisé quand il sera bien fait.

. Le bulletin descriptif constitue un instrument pour consigner des résultats, accepté dans beaucoup de commissions scolaires.

. L'adhésion au bulletin de type descriptif se ferait à la condition que le nombre d'indicateurs soit très limité principalement en ce qui a trait à des matières secondaires (2 maximum).

. Il faudrait laisser un laps de temps pour implanter progressivement un modèle unique.

. Il devrait être question d'un modèle unique au Québec et informatisé.

D. Rôle du MEQ

. Avant de produire un bulletin de type descriptif, le Ministère devra tenir compte des bulletins déjà produits par les commissions scolaires et les consultera sur les éléments à retenir avant de présenter un produit final. La qualité et la pertinence du bulletin de type descriptif produit par le Ministère devront être supérieures à notre bulletin descriptif. Nous n'accepterons pas un changement qui constitue une régression dans un dossier où nous avons travaillé si fort!

. Le Ministère, qui a su encourager jusqu'à maintenant la production de bulletins scolaires de type descriptif dans nos milieux, doit dorénavant favoriser les échanges afin de permettre à toutes les commissions scolaires d'entreprendre, ou de poursuivre, leur propre démarche dans ce dossier.

. Nous sommes déçus que le MEQ soit en position de réaction et non d'action par rapport au bulletin.

. Nous souhaitons que le Ministère respecte le cheminement propre à chaque commission scolaire. Cependant, la disponibilité d'un bulletin de type descriptif élaboré par le MEQ est souhaitable et son utilisation devrait être facultative.

E. Matières

. Le bulletin descriptif étant principalement la réalisation d'une évaluation formative, il ne nous apparaît pas nécessaire d'utiliser des descripteurs pour des matières qui ne feront généralement pas l'objet d'une récupération.

. Il faudrait tenir compte du temps réservé à chaque matière à la grille-horaire.

. Les cours de moins de 2 heures par semaine pourraient faire l'objet de 2 bulletins dans l'année.

. Le nombre d'indicateurs devrait être limité à deux ou trois dans les matières autres que le français et la mathématique. Il faut tenir compte, en somme, du nombre d'heures prévu à la grille-matières pour chaque programme ainsi que de la tâche de l'enseignant ou de l'enseignante.

. L'ensemble du personnel professionnel et du personnel enseignant se prononce en faveur de certaines matières alors que les directions d'école souhaiteraient toutes les matières.

. Comme toutes les matières sont obligatoires, elles doivent être traités de la même façon... si elles sont enseignées.

. Pour toutes les matières qui apparaissent au bulletin, nous pensons que l'évaluation devrait d'abord être globale, c'est-à-dire porter sur l'ensemble de la matière. Puis, pour certaines matières, il y aurait lieu d'ajouter, en plus, une évaluation descriptive qui traduise les forces et les faiblesses de l'élève.

. Le bulletin descriptif devrait s'appliquer à toutes les matières, mais progressivement sur une période de 3 ans peut-être, en commençant par les sciences puis l'enseignement religieux et l'éducation physique.

. On devrait exclure la mathématique, c'est-à-dire la garder au bulletin descriptif, mais essayer d'en donner une note en chiffres comme auparavant.

. Le bulletin descriptif a sa raison d'être pour le français, la mathématique et l'anglais, par objectifs mais numérique. Cela faciliterait le classement à la fin de l'année et ce serait plus précis. Un bulletin par objectifs dans les autres matières n'est pas nécessaire.

. Pour les personnes qui ont répondu «A» à la question 10, il est évident que les matières qui doivent être privilégiées dans l'utilisation d'un bulletin de type descriptif sont le français et la mathématique. Viennent ensuite l'anglais, les sciences de la nature, puis les sciences humaines. Finalement, presque toutes les matières sont mentionnées sans qu'on puisse dégager cependant de dénominateur commun: éducation physique, arts, enseignement moral et religieux, enseignement moral, préscolaire, français, langue seconde.

F. Développement général (question 11)

. Le développement général ne doit recouvrir que les objectifs de formation générale communs et déjà existants dans les programmes d'études.

. Il est clair que l'aspect du «développement général» devrait être dissocié du «rendement scolaire».

## 3.4 Descripteurs, indicateurs et compétence (questions 12 à 16)

A. Objectifs des programmes d'études

. Les listes d'objectifs d'apprentissage de chacun des programmes pour chacune des 6 classes du primaire ne devraient pas être prescriptives tel que recommandé à la page 7 du document de l'APSQ.

. C'est la première opération importante à réaliser dans les plus brefs délais par le MEQ. Ces précisions sont le premier pas à faire afin d'uniformiser les contenus pour chacune des classes du primaire à l'échelle de la province. De plus, des indications sur les compétences minimales seraient une réponse à une attente des commissions scolaires. Voilà des éléments qui aideraient le personnel enseignant dans le processus de l'évaluation: FORMATIVE et SOMMATIVE.

. Nous nous opposons très majoritairement à l'aspect prescriptif de la liste des objectifs par classe bien qu'un découpage plus serré puisse aider les divers milieux à définir eux-mêmes leurs indicateurs et les compétences minimales.

L'uniformisation ne rend pas compte de la qualité de l'enseignement et n'est pas nécessaire pour justifier la qualité des apprentissages. Nous doutons que tous les programmes puissent subir un tel traitement sans qu'on en perde l'esprit.

Nous craignons qu'une telle mesure réactive le réflexe des enseignants et enseignantes de se limiter à l'enseignement des connaissances et ainsi, de négliger les habiletés et l'esprit des programmes.

Nous sommes conscients que cette mesure faciliterait l'administration pour les écoles surtout celle où la mobilité des élèves est très grande.

. Certains programmes ont des objectifs terminaux de fin de cycle; aussi, il peut être difficile de «trancher» l'habileté par année scolaire: cela va à l'encontre du développement et de l'apprentissage. Établir des profils ou des compétences minimales demande avant tout la concertation dans un milieu donné. L'aspect prescriptif énoncé à la recommandation 4 nous oblige à répondre non.

. La liste des objectifs pour chacun des programmes doit être prescriptive pour chacune des classes et les apprentissages fondamentaux doivent être distingués des apprentissages accessoires en phase exploratoire.

Le Ministère devrait également publier les exigences minimales de promotion d'une classe à l'autre. Enfin, le Ministère devrait produire un calendrier pour préciser ses objectifs et le diffuser dans tout le réseau.

. Être très vigilant sur la tentation de réviser les programmes durant cette opération sans avoir procédé par l'évaluation de programmes.

. Avec le bulletin descriptif, le MEQ devrait fournir des outils de travail pertinents: guide de planification, guide d'évaluation, etc.

. Indispensable. C'est la base! Comment évaluer avec RIGUEUR, en respectant le premier principe d'égalité et de justice de la politique d'évaluation du MEQ, si les exigences minimales de chaque classe ne sont pas précisées? Et comment les enseignants et enseignantes peuvent-ils avec RIGUEUR utiliser les échelles d'appréciation où chaque cote repose sur une interprétation de ces exigences?

. En musique, il serait souhaitable que le degré d'importance des objectifs soit arrêté localement avec des spécialistes.

. Sachant que, pour certains programmes, les définitions ne sont pas encore prêtes et que pour d'autres elles sont largement discutées, nous proposons de tenir compte tout autant des objectifs terminaux des programmes pour la formulation des descripteurs.

B. <u>Nombre de descripteurs et d'indicateurs</u>

. En ce qui a trait aux descripteurs, ils devraient être limités à:

- un seul par volet en français (ou un maximum de deux par volet: habiletés, connaissances),
- un seul par champ d'études en mathématiques,
- un seul pour les matières dites secondaires.

. Des indicateurs compréhensibles par les éducateurs et les parents.

. À partir de notre expérimentation locale, nous disons oui pour les descripteurs quant au nombre et non pour les indicateurs tant pour le nombre que pour l'obligation de les faire apparaître sur le formulaire.

. Pour les matières autres que le français et les mathématiques, l'énumération des thèmes conviendrait.

. Il faut considérer le nombre de matières qu'une enseignante ou un enseignant du primaire doit planifier, enseigner et évaluer. Où prévoyez-vous diminuer ce nombre de matières?

. «Un nombre limité et réaliste...» Cette expression suscite bien des interrogations. Vingt descripteurs et indicateurs sont suffisants.

. On devrait retrouver sur le bulletin, des INDICATEURS d'apprentissage concis, formulés dans un langage précis, facile à comprendre, en nombre raisonnable. Le MEQ devrait «suggérer fortement» une liste d'indicateurs pour chaque programme.

. Il nous apparaît important que le nombre de descripteurs soit limité mais suffisant.

. Nombre limité* de descripteurs (3e recommandation p. 6).
Nombre minimal* d'indicateurs (5e recommandation p. 8).
Certain nombre* d'indicateurs (6e recommandation p. 9).

*Qu'est-ce que cela signifie au juste?

Est-ce le total de tout cela qui donnera 40 informations? (7e recommandation p. 10)

. Nous sommes unanimement en désaccord sur la nomenclature unique (prescriptive) ainsi que sur le nombre minimal d'indicateurs sur le bulletin scolaire.

C. Évolution du développement des élèves

. Les renseignements relatifs au développement général de l'élève transmis aux parents ne demandent pas nécessairement l'utilisation d'indicateurs ni d'une échelle d'appréciation.

. Concernant le comportement des élèves, un autre outil que le bulletin descriptif devrait servir à informer les parents. Cet instrument ne devrait pas être inclus dans le dossier de l'élève.

. Nous sommes unanimement d'accord mais non nécessairement sur le bulletin lui-même. Les indicateurs peuvent être formulés (en plus grand nombre) et signalés s'ils posent un problème dans l'apprentissage d'un élève, sans toutefois leur donner une cote.

. Le bulletin ne doit pas être trop élaboré. Il faudrait consulter les enseignants et les enseignantes avant de mettre un bulletin descriptif en application car cela demande un travail ardu.

. La liste d'indicateurs devra être traduite en comportements observables reliés à la formation générale dans les programmes d'études.

. Que chaque spécialiste ait la possibilité d'évaluer le développement de chaque élève à l'aide du même tableau fourni au bulletin. Je dirais oui si c'est très clair, très facile à évaluer, un nombre limité d'indicateurs.

D. Autres commentaires

. Il faudrait faire participer les gens des écoles à la conception des bulletins afin que tout le monde travaille dans le même sens.

. Les examens devraient permettre de vérifier plus que les exigences minimales afin de respecter les enrichissements donnés dans certains milieux.

. Ces précisions nous aideront-elles vraiment à mieux faire travailler les enfants? Le développement général, c'est la formation. Ces indicateurs et des descripteurs contribueront-ils à améliorer notre approche auprès de chacun des enfants? Aurons-nous le temps d'accomplir toutes ces interventions précises auprès de chacun des enfants?

. Faire un effort particulier en pensant aussi aux élèves en difficulté, c'est-à-dire 10 p. 100 des élèves.

. Le BULLETIN SCOLAIRE est d'abord un outil destiné aux PARENTS et aux ÉLÈVES. Il doit être facile à lire. Il doit faciliter aux PARENTS le suivi qu'ils peuvent faire en vue de motiver leur enfant dans son cheminement. Ce formulaire ne doit pas être une feuille de route, outil qui doit surtout servir à l'enseignant ou à l'enseignante pour consigner des informations sur le cheminement de l'élève pendant son apprentissage: évaluation formative. Ce sont ces informations qui indiquent à l'enseignant ou à l'enseignante le type d'intervention qu'il doit faire: CORRECTIF ou ENRICHISSEMENT.

. Cette recommandation vise à uniformiser les descripteurs ainsi que les indicateurs apparaissant au bulletin. Bien que nous

adhérions à la volonté de produire un bulletin «simple et économique», nous ne pouvons être positifs face à cette recommandation. D'une part, il n'est pas évident que ces termes se traduisent de la même façon dans tous les milieux; d'autre part, lors de l'élaboration de notre bulletin, nous avions aussi en tête le respect des dimensions essentielles de chacun des programmes. Ceci explique, entre autres, la constance de nos indicateurs d'un degré à l'autre.

. Ces descripteurs et ces indicateurs devront être traduits en langage simple et courant. On craint les termes moins signifiants et moins familiers que l'on retrouve dans la définition de «domaine».

. Il est essentiel que le MEQ fournisse une feuille de route permettant une bonne évaluation des indicateurs reliés au rendement scolaire.

. Puisque le descripteur doit témoigner de la MAÎTRISE des objectifs d'apprentissage, il s'associe mal au bulletin descriptif où l'on décrit le CHEMINEMENT de l'élève, où l'on renseigne les parents sur le degré de facilité avec lequel l'enfant réussit des activités d'apprentissage et d'évaluation.

. Surtout dans le contexte des programmes de cycle, le bulletin descriptif apparaît plutôt comme un formulaire servant d'abord à gérer l'évaluation formative. Ce n'est qu'à la fin de trois ans, à l'intérieur du même programme de français, de mathématique, d'anglais, de sciences humaines, de sciences de la nature... que l'on pourra parler de maîtrise ou de non-maîtrise.

. La notion de descripteur semble tellement liée à l'évaluation sommative, surtout qu'elle découle de la définition de domaine, outil par excellence pour préparer des épreuves sommatives.

. Alors comment accrocher ces descripteurs aux apprentissages faits en français par un élève de première ou de deuxième année? Ce ne sera possible qu'à la fin de la troisième année.

. Les descripteurs ne devraient faire leur apparition que lorsque le temps prévu à l'apprentissage est terminé et qu'il faut porter un jugement de maîtrise à la fin du cycle. Une liste de descripteurs devrait être utilisée de façon uniforme au Québec.

. Ici, il faudra prendre garde à ce que le libellé (provenant de la définition de domaine du programme) ne soit pas trop vague. Il faudra que ces descripteurs soient précis en ce qui a trait au comportement attendu et au contenu afin qu'une interprétation univoque soit possible. À ce titre, il faudra préciser certaines définitions de domaine présentement existantes.

. La «progression» des apprentissages n'est pas perçue uniformément dans le milieu. Il y a «progression» des apprentissages lorsque la performance de l'élève se maintient tout au long de l'année scolaire alors que les exigences de l'enseignant ou de l'enseignante augmentent pour atteindre les exigences de la classe à la fin de l'année.

. Il faudrait indiquer «avec ou sans aide», ce qui facilite le classement. L'idéalisme de certaines recommandations, comparé à la réalité quotidienne, nous laisse songeurs.

. Il n'est pas évident que pour tous les programmes, le développement de l'habileté puisse être traduit par une série d'indicateurs marquant la progression. La lecture est un exemple: les stratégies utilisées sont toujours les mêmes; ce qui évolue, c'est l'objet, le texte lui-même.

. La nomenclature des indicateurs doit être prescriptive; mais l'utilisation des indicateurs, leur planification ou encore leur répartition par étape doivent être laissées aux enseignants et aux enseignantes qui sont responsables de la planification des apprentissages au cours d'une étape donnée.

. Comme on ne donne pas d'exemples de descripteurs et d'indicateurs et comme ces termes ont des connotations différentes d'un milieu à l'autre et d'une personne à l'autre, il devient très difficile de se prononcer sur cette question. Cependant une remarque s'impose: il ne faut pas que le bulletin devienne une feuille de route... Aussi, selon la définition que l'on donne au terme «indicateurs», ceux-ci, sans faire partie intégrante d'un bulletin descriptif, pourraient être offerts aux enseignants et aux enseignantes comme outils leur permettant d'évaluer adéquatement leurs élèves.

## 3.5 Échelles d'appréciation (questions 17 à 19)

Voici les commentaires de quelques personnes au sujet des échelles d'appréciation.

. Nous pensons que l'échelle d'appréciation utilisée dans le bulletin doit toujours rendre compte de l'atteinte (ou non) des objectifs: conséquemment, nous croyons important d'utiliser la même échelle en formatif et en sommatif.

. L'évaluation de fin d'étape, parce qu'elle est formative, doit déboucher sur un réinvestissement de l'enseignement. En cela elle est très différente de l'évaluation sommative. Cependant, de par

sa nature rétroactive, l'évaluation de fin d'étape permet également de faire le point, de faire un bilan (un bilan temporaire) sur une partie importante de programme. En cela, elle se rapproche de l'évaluation sommative. C'est l'aspect «bilan» dans l'évaluation formative d'étape - et c'est un aspect important - qui nous oblige à situer l'élève en regard de l'atteinte des objectifs de la même façon que nous le faisons en évaluation sommative.

. Dans le bulletin, on peut rendre compte de la progression des élèves de plusieurs façons:

1) dans l'appréciation du rendement scolaire: en choisissant des indicateurs qui varient d'une classe à l'autre, voire d'une étape à l'autre (avec un support informatique, préférablement);

2) dans l'appréciation du développement général: en choisissant des descripteurs et des indicateurs qui reflètent bien la façon de travailler en classe.

. Nous ne sommes pas en faveur des échelles d'appréciation, qu'elles comportent 4 ou 5 échelons, à cause du problème de la pondération des indicateurs ou des descripteurs. Au lieu d'une échelle d'appréciation, nous proposons une évaluation en chiffres. Le total par programme ou partie de programme serait sur 100. Cette note de 100 proviendrait de notes sur les indicateurs à l'étape et sur les descripteurs en fin d'année dont les valeurs relatives totalisent 100. Chaque indicateur serait évalué sur une portion de 100 qui correspond à son importance relative dans la planification d'étape ou dans la planification annuelle pour les descripteurs. En tout temps, ainsi, on verrait à la fois le résultat global de l'élève pour chaque programme, et ses résultats en détail vis-à-vis chaque indicateur ou descripteur, illustrant ainsi ses forces et ses faiblesses.

. En évaluation formative, nous souhaitons une échelle d'appréciation en cinq points pour rendre compte de la progression des élèves; en évaluation sommative, une échelle en quatre points pour rendre compte de la maîtrise des objectifs d'un programme d'études et une autre échelle en quatre points pour rendre compte de l'évolution du développement général des élèves.

. Nous sommes très majoritairement d'accord sur la présence d'une échelle dichotomique mais non sur la qualification par l'ajout d'échelons pour rendre compte de la progression des élèves. Nous sommes tous en accord avec l'échelle dichotomique et différente sans échelons supplémentaires pour rendre compte de la maîtrise des objectifs d'un programme d'études. Nous sommes tous d'accord d'avoir une légende particulière sans y avoir une échelle de plus de trois échelons pour rendre compte de l'évolution du développement général.

. Nous avons une nette préférence pour une légende à quatre ou trois échelons en ce qui concerne la progression des élèves et la maîtrise par les élèves d'un programme d'études. Trois échelons nous paraissent facilement gérables pour apprécier le développement général des élèves.

. L'échelle d'appréciation des apprentissages devant rendre compte de la progression des apprentissages devrait être formulée en termes d'atteinte d'objectifs et non pas en termes de facilité. Sinon nous nous éloignerons de l'interprétation critérielle car plusieurs intervenants confondront effort et rendement. Il faut être vigilant.

. Nous croyons qu'une échelle est requise mais nous pensons qu'utiliser trois ou quatre échelles différentes comportent des difficultés majeures pour les PARENTS et les ÉLÈVES. Beaucoup d'interprétations différentes à la signification des jugements donnés sèment la confusion et l'ambiguïté.

. Nous suggérons, pour remplacer l'échelle d'appréciation, l'utilisation de pourcentages en fin d'année pour rendre compte de la maîtrise, par les élèves, des objectifs d'un programme d'études.

. L'évaluation de la maîtrise des objectifs d'un programme d'études ne devrait se faire qu'à la fin de l'année scolaire. De plus, l'échelle d'appréciation rendant compte de la maîtrise des objectifs ne devrait comprendre que deux échelons: «maîtrise» et «non-maîtrise».

### 3.6 Uniformité (questions 20 à 22):

. Il serait avantageux que l'utilisation d'un bulletin descriptif à l'échelle de la province soit uniforme. La situation anarchique qui prévaut présentement fait en sorte qu'un tel instrument utilisé par une commission scolaire n'est pas la garantie d'une meilleure qualité d'information auprès des parents et, la plupart du temps, est inutilisable pour l'enseignement secondaire.

. L'uniformité est-elle réalisable au niveau de la province?

. En ce qui a trait à l'uniformité de tous les éléments du contenu du bulletin, une commission scolaire répond: «Surtout pas, et cela à l'unanimité».

. Les directions d'école et le personnel professionnel sont favorables mais les enseignants et les enseignantes s'y opposent.

. Le bulletin de base devrait être uniforme dans son contenu minimal mais il est essentiel qu'une école puisse ajouter des indicateurs qui rendent compte de son projet éducatif particulier.

. La recommandation 9.4 ne devrait pas être réservée aux situations exceptionnelles. De plus, elle devrait être réalisable sans qu'il faille demander des autorisations particulières au MEQ.

. Il faut laisser une marge de manoeuvre à chaque école. Le bulletin scolaire devrait être conçu par des enseignants et des enseignantes du primaire et des conseillers et conseillères pédagogiques des commissions scolaires pour la partie relative au rendement scolaire. Quant au développement général, les services complémentaires devraient participer de la même façon. De plus, comment l'évaluation d'un enfant en classe de 4e année sera-t-elle faite s'il est en troubles graves d'apprentissage (plus de 2 ans de retard pédagogique)? L'intégration de ces élèves est une pratique courante dans les écoles.

. Qu'est-ce qui se passe pour les classes à divisions multiples? Il serait temps que le Ministère commence à y penser.

. L' UNIFORMITÉ est SOUHAITABLE. Nous prévoyons également des difficultés majeures, à ce moment-ci, si on nous impose une directive en ce sens. Les opinions sont diverses dans les différents milieux... La situation n'est pas la même partout.

. La définition d'un bulletin descriptif varie d'un endroit à un autre. Le but n'est pas compris de la même façon partout, etc.

Après dix ans d'attente, certains milieux, à la suite de nombreuses expériences, ont enfin pris des décisions précises qui ont occasionné des coûts importants. De plus, ces décisions ont orienté la planification de l'enseignement en rapport avec les programmes d'études, et la planification de l'évaluation en conformité avec les CONNAISSANCES et les HABILETÉS prescrites par chacun des programmes. Revenir en arrière «déstabiliserait» le personnel et les organisations.

. Si le but visé est l'uniformité d'un milieu à l'autre, il serait intéressant de proposer au MEQ un «devis» qui présenterait les différents paramètres devant apparaître sur le bulletin (descripteurs, indicateurs, ect.). Mais les éléments comme la formulation, le nombre, la gestion, et autres, doivent être du ressort des commissions scolaires. Uniformiser n'est pas essentiellement une garantie de compréhension pour tous.

. Les enseignantes et les enseignants désireraient être consultés sur les éléments du contenu du bulletin descriptif.

. Il serait souhaitable pour les classes EDAA (classes spéciales) d'avoir un bulletin descriptif comportant tous les objectifs (indicateurs) pour le premier cycle ou le deuxième cycle. De cette façon, nous pourrions constamment avoir l'image de progression des apprentissages. Cela nous éviterait de reprendre des objectifs déjà acquis et nous permettrait de concentrer notre énergie sur ce qui reste à voir.

. Le développement général se rattachant aux comportements qui sont souvent sélectionnés au regard des valeurs que le milieu scolaire définit dans son projet éducatif, il devient difficile de tendre vers une uniformité.

. En évaluation sommative, le seuil de réussite devrait être indiqué de la même façon que lors de l'évaluation formative.

. Une structure de base pourrait être uniforme tout en offrant la possibilité d'ajouter des éléments supplémentaires selon les valeurs de chaque milieu.

Si nous voulons un bulletin clair et facile à comprendre pour les parents, il faut, comme professionnel ou professionnelle, en faire l'analyse ou l'interprétation au préalable afin de faire une synthèse et de donner une conclusion à l'ensemble des informations recueillies et ceci, sur 3 plans.

PRODUIT — Rendement scolaire directement lié au résultat de l'élève dans une évaluation sommative (fort, moyen+, moyen, moyen-, faible)

PROCÉDURE
- Organisation ou méthode de travail en classe.
- Organisation ou méthode de travail à la maison.
- Comportements observables en classe:
  . attention,
  . effort,
  . persévérance,
  . concentration,
    capacité de déduction après induction,
    compréhension des consignes de travail,
  . compréhension de son intention de projet,
  . autres.

PROCESSUS
- Concept de soi.
- Concept de différenciation.
- Motivation, intérêt.

L'analyse globale de ces trois plans d'observation permettrait d'expliquer le résultat du produit.

Si nous tenons compte du fait que, dans 80 pour 100 des cas, le rendement scolaire est directement lié au concept de soi, il nous apparaît essentiel de travailler à déceler et à renforcer les concepts de soi plus ou moins négatifs. En donnant cette information aux parents, nous pourrions unir nos efforts afin de remédier à ce problème le plus rapidement possible ou du moins améliorer la situation problématique de ces enfants.

Nous savons tous que la motivation ou l'intérêt nous amène à une meilleure volonté à obtenir une qualité, un dépassement de soi dans notre développement général. Il faut donc régulièrement renforcer la poursuite des efforts des élèves dans leurs apprentissages et également les amener à s'améliorer continuellement dans leurs attitudes face au travail académique.

. Il semble y avoir incohérence entre la volonté d'obtenir un bulletin uniforme à l'échelle provinciale (9e recommandation) et le fait de laisser aux enseignants et aux enseignantes l'utilisation des indicateurs (5e recommandation 5.5).

. Il pourrait y avoir une partie qui serait laissée à la commission scolaire avec l'aide des enseignants et des enseignantes pour une décision finale.

Il faudrait penser à diminuer le nombre de matières car il y en a beaucoup à planifier, enseigner et évaluer.

. L'uniformité devrait exister seulement au niveau d'une commission scolaire. Nous demandons que l'article 22 du Règlement concernant le régime pédagogique du primaire (16-0063-01) soit appliqué et que conséquemment, il n'y ait pas de bulletin uniforme au niveau provincial.

. Le MEQ doit respecter l'autonomie des écoles en laissant libre le choix des descripteurs à partir d'une liste.

. Le bulletin ne devrait pas donner une évaluation particulière du développement général de l'élève puisque les objectifs des programmes en tiennent compte. Donc, deux sortes d'échelles obligatoires:

- l'une sur la progression des apprentissages,
- l'autre sur la maîtrise des objectifs à la fin des apprentissages.

. Le sens de «Tous les éléments de son contenu», n'est pas clair.

. Uniformité dans la présentation. En somme, le MEQ devrait proposer un bulletin descriptif uniforme.

. Il faudrait la possibilité d'y ajouter des éléments propres à la région, à la commission scolaire.

. Il faudrait que les indicateurs soient différents pour le rendement scolaire et le développement général de même que les échelles d'appréciation.

. Mais, nous attendons de vraies pistes de travail données par le MEQ.

. S'il y avait uniformité, ce serait plus facile à accepter pour les personnes (professeurs, parents...) qui sont contre. On pourrait se donner des moyens communs pour minimiser le travail exigé pour remplir ces bulletins. Mais, où est la créativité, l'originalité de chaque milieu, c'est pour dire qu'il n'y a pas de solutions miracles.

. DANGER!

  Par souci d'uniformité, il ne faut pas adopter ce qui est le plus populaire ou ce qui risque de l'être.

  Par exemple, si on note un grand nombre de bulletins ayant comme échelles d'appréciation, des codes conventionnels du type 1 à 5 ou A à E, il n'est pas sûr que ces échelles soient conformes à la philosophie du bulletin descriptif.

  Ces échelles, au contraire, font appel à un processus mental établi d'avance qui court-circuite le message adressé au parent. Même si elle semble moins populaire, l'utilisation de cotes signifiantes est beaucoup plus efficace.

. Donc, uniformiser... mais pas à n'importe quel prix! Les milieux qui ont fait progresser leur personnel enseignant de façon cohérente avec les philosophies de départ ne seront sûrement pas prêts à négocier un bulletin à rabais par souci d'uniformisation!

. Il nous apparaît important que le MEQ suggère une liste de descripteurs communs. Compte tenu du deuxième alinéa de l'article 19 de la L.I.P. (Loi 107), il n'est pas évident que les indicateurs proviennent du MEQ.

. Si l'on considère que les programmes d'études visent à développer des habiletés au terme d'une année scolaire, le bulletin descriptif doit rendre compte de la progression et du développement de ces habiletés et ce, à l'aide d'une échelle de maîtrise. La progression est possible si on peut, à chaque étape, lire les résultats de la performance de l'enfant par rapport au critère «habileté» en tenant compte des efforts toujours plus grands à fournir, du fait que les exigences s'accroissent du début à la fin de l'année.

. Le bulletin descriptif devrait être uniforme en ce qui concerne les descripteurs, mais quelques indicateurs reliés au rendement scolaire pourraient être proposés par le MEQ, parmi lesquels la commission scolaire pourrait choisir.

. Il devrait y avoir un «contenu minimum garanti» quitte à laisser un espace disponible pour chaque commission scolaire.

. Le MEQ devrait formuler des descripteurs en laissant à chaque milieu la liberté de choisir et de formuler ses propres descripteurs.

. Il serait souhaitable que chaque commission scolaire puisse avoir la possibilité de réaménager les indicateurs.

. Les descripteurs et les indicateurs devront être clairement décrits.

. Il serait difficile de réaliser cette recommandation en mathématique car certains des objectifs de notre programme institutionnel dépassent les objectifs du MEQ (Par exemple, 1re année représente les nombres de 0 à 99). D'autre part, en ce qui concerne les indicateurs et les descripteurs des autres matières ou du développement général, l'uniformité pourrait s'appliquer.

. Nous disons non globalement à cette affirmation bien que les descripteurs pourraient être prescriptifs sans trop d'inconvénient.

. Étant donné tout le travail déjà fait à notre commission scolaire pour implanter l'utilisation du bulletin critériel, nous ne pourrons pas adhérer à cette proposition.

Un changement brusque dans le milieu créerait déséquilibre et démotivation. Le MEQ se doit de respecter les milieux qui ont déjà fait des efforts dans ce sens et de bien distinguer les désirs d'uniformisation et les demandes de soutien des organismes qui n'ont pas encore su s'entendre dans ce dossier.

. Le commission scolaire devrait avoir la possibilité de définir ses seuils de réussite.

. À la question 22, les échelles d'appréciation du rendement scolaire étant associées à celles du développement général, nous répondons NON.

. Si la question avait été posée seulement pour les échelles d'appréciation du rendement scolaire, nous aurions répondu OUI.

. Nous avons pris position pour une échelle à 4 échelons et nous ne voudrions pas nous en voir imposer une à 5 échelons.

. «Les échelles d'appréciation liées à l'évaluation formative devraient, à notre avis, compter trois échelons pour qualifier la réussite et la maîtrise des objectifs et deux échelons pour qualifier la non-réussite.»

. Ce qui nous apparaît important c'est:

1. d'avoir des balises qui limiteraient la trop grande diversité,

   par exemple: - le jugement,
   - la réussite,
   - autres;

2. d'avoir des indications sur les explications à fournir pour rendre les légendes compréhensibles de façon univoque;

3. de laisser à chaque milieu la possibilité de créer un consensus autour d'une légende signifiante.

. Uniformité pour qu'enfin tout le monde (parents, enfants, enseignants et enseignantes) s'y retrouve.

. Le MEQ devrait dégager des pistes de travail.

. Nous souhaitons conserver le % pour le français et les mathématiques et utiliser la cote pour les autres matières.

. Aux questions 21 et 22, nous répondons oui en enlevant à l'énoncé la partie «développement général» de manière à demeurer cohérents avec les réponses fournies aux questions 16 et 19. L'échelle d'appréciation qui doit rendre compte de la progression des élèves dans leur apprentissage tout comme de la maîtrise des objectifs d'un programme d'études devrait être la même de façon à faciliter à la fois le travail des enseignants et la compréhension des parents tel que précisé en 7.1 et 7.2.

. Certains soulignent qu'on devrait laisser cela aux écoles pour donner une couleur locale en lien avec le projet éducatif.

### 3.7 Place de l'élève par rapport aux autres élèves (question 23)

. Non, car pendant toute l'année on vise à faire cheminer l'enfant par rapport à lui-même et par rapport aux objectifs du programme. On n'a absolument pas besoin de le comparer aux autres pour vérifier s'il a atteint ses objectifs.

. Le bulletin de type descriptif donne le portrait assez juste d'un élève. Ce n'est pas un élément de comparaison par rapport au groupe. Pourquoi appliquerait-on la dixième recommandation?

. Le fait d'évaluer l'enfant par rapport aux objectifs et de ne pas le comparer aux autres a été un argument fort convaincant auprès des parents.

- Comment peut-on être à la fois en faveur d'un bulletin descriptif et d'une approche normative? Il n'y a pas de cohérence possible dans cette affirmation.

- Cette recommandation est tout à fait inutile et viendrait alourdir la tâche déjà lourde des enseignants et les enseignantes.

- Il n'y a pas si longtemps le MEQ a fait abolir les rangs cinquièmes, pourquoi revenir en arrière?

- Rares sont les parents qui veulent lire un fascicule pour connaître le rendement de leur enfant et ses résultats. Ils veulent un procédé rapide et quantifiable.

- Éliminer la possibilité d'une information par rang cinquième qui ferait référence à des notes, il serait préférable de ne donner que le nombre d'élèves qui réussit par rapport au nombre d'élèves qui échouent.

- Cela semble moins pertinent. Il importe plus de comparer l'atteinte des objectifs (résultat de l'élève comparé à l'objectif visé).

- C'est un portrait individuel de l'élève et non par rapport aux autres élèves qu'on doit donner. C'est à l'enseignant ou à l'enseignante de voir l'ensemble de son groupe.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
**Direction de la coordination des réseaux**

**ANNEXE 1**

25 ANS D'ESSOR EN ÉDUCATION

Québec, le 13 novembre 1989

AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS
GÉNÉRAUX DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Madame,
Monsieur,

Comme suite aux recommandations des groupes de travail sur le bulletin descriptif au primaire, le ministère de l'Éducation vous fait parvenir un questionnaire de consultation afin de connaître l'opinion des milieux scolaires sur ce sujet. Ces groupes de travail étaient présidés par M. Roger Delisle de l'Association des cadres scolaires du Québec pour le secteur francophone et par la Direction des services éducatifs aux anglophones pour le secteur anglophone. Les informations recueillies aideront le Ministère à préciser l'orientation sur le bulletin scolaire du primaire.

Le ministère de l'Éducation invite les commissions scolaires à consulter le plus grand nombre possible de personnes concernées par le sujet avant de faire parvenir leur point de vue. Les milieux scolaires anglophones pourront répondre au questionnaire en version anglaise qui leur parviendra sous peu.

Nous vous demandons de transmettre vos réponses à la Direction régionale de votre territoire d'ici le 15 décembre 1989 afin que nous puissions en compiler les données et en faire l'analyse.

Vous recevrez en février 1990 les résultats quantitatifs de cette consultation. D'autres informations vous seront communiquées par la suite sur les décisions prises par le Ministère.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Madame Alberte B. Décarie
Direction de la coordination
des réseaux

Monsieur Paul Vachon
Direction générale de
l'évaluation et des
ressources didactiques

1035 rue De La Chevrotière
Québec G1R 5A5

Direction de la coordination des réseaux

25 ANS D'ESSOR ÉDUCATION

ANNEXE 2

Québec, le 13 novembre 1989

AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS
GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Madame,
Monsieur,

Comme suite aux recommandations des groupes de travail sur le bulletin descriptif au primaire, le ministère de l'Éducation vous fait parvenir un questionnaire de consultation afin de connaître l'opinion des milieux scolaires sur ce sujet. Ces groupes de travail étaient présidés par M. Roger Delisle de l'Association des cadres scolaires du Québec pour le secteur francophone et par la Direction des services éducatifs aux anglophones pour le secteur anglophone. Les informations recueillies aideront le Ministère à préciser l'orientation sur le bulletin scolaire du primaire.

Le ministère de l'Éducation invite les établissements privés à consulter le plus grand nombre possible de personnes concernées par le sujet avant de faire parvenir leur point de vue. Les milieux scolaires anglophones pourront répondre au questionnaire en version anglaise qui leur parviendra sous peu.

Nous vous demandons de transmettre vos réponses à la Direction régionale de votre territoire d'ici le 15 décembre 1989 afin que nous puissions en compiler les données et en faire l'analyse.

Vous recevrez en février 1990 les résultats quantitatifs de cette consultation. D'autres informations vous seront communiquées par la suite sur les décisions prises par le Ministère.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Pauline Champoux-Lesage

Madame Pauline Champoux-Lesage
Direction générale de l'enseignement privé

Paul Vachon

Monsieur Paul Vachon
Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques

1035, rue De La Chevrotière
Québec G1R 5A5

ANNEXE 3

# CONSULTATION SUR LES BULLETINS DE TYPE DESCRIPTIF AU PRIMAIRE

Ne rien écrire

IDENTIFICATION

. Nom de la commission scolaire

_____

. Code de l'organisme |__|__|__|__|__|__| 1-6

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**Consigne:** **Veuillez encercler la lettre qui correspond à votre réponse.**

**Questions 1 à 6**

QUI PARTICIPE À CETTE CONSULTATION DANS VOTRE COMMISSION SCOLAIRE?

1. Directrice ou directeur général

   A. Oui B. Non 7

2. Directrice ou directeur des services éducatifs (ou celle ou celui qui en tient lieu)

   A. Oui B. Non 8

3. Conseillère(s) ou conseiller(s) pédagogique(s)

   A. Aucun
   B. 1 à 5
   C. 6 à 10 9
   D. 11 à 15
   E. 16 et plus

4. Directrice(s) ou directeur(s) d'école (ou adjointe ou adjoint)

   A. Aucun
   B. 1 à 5
   C. 6 à 10 10
   D. 11 à 15
   E. 16 et plus

Ne rien écrire

5. Enseignante(s) ou enseignant(s)

A. Aucun
B. 1 à 5
C. 6 à 10 11
D. 11 à 15
E. 16 et plus

6. Autres personnels

A. Aucun
B. 1 à 5
C. 6 à 10 12
D. 11 à 15
E. 16 et plus

**Questions 7 à 9: TYPES DE BULLETIN**

DANS VOTRE COMMISSION SCOLAIRE, QUEL(S) TYPE(S) DE BULLETIN SCOLAIRE UTILISEZ-VOUS?

7. Un bulletin scolaire de type **traditionnel** dans **toutes** les matières?

A. Dans certaines écoles
B. Dans toutes les écoles 13
C. Dans aucune école

8. Un bulletin scolaire de type **descriptif** dans **toutes** les matières?

A. Dans certaines écoles
B. Dans toutes les écoles 14
C. Dans aucune école

9. Un bulletin de type mixte, **traditionnel** dans **certaines** matières et **descriptif** dans d'**autres** matières?

A. Dans certaines écoles
B. Dans toutes les écoles 15
C. Dans aucune école

## BULLETINS DE TYPE DESCRIPTIF AU PRIMAIRE

Voici quelques énoncés sur lesquels nous souhaitons obtenir votre point de vue.

Dans le but de mieux saisir le sens des énoncés, nous vous invitons à consulter le document intitulé Recommandations sur les bulletins descriptifs au primaire - publié le 10 avril 1989 - et préparé par le groupe de travail présidé par monsieur Roger Delisle de l'Association des cadres scolaires du Québec.

**Consigne: Veuillez encercler la lettre qui correspond à votre réponse.**

Ne rien écrire

10. Le ministère de l'Éducation devrait rendre obligatoire l'utilisation d'un bulletin scolaire de type descriptif. (1re recommandation, page 4):

    A. Dans certaines matières
    B. Dans toutes les matières
    C. Dans aucune matière
    D. Indifférent

    16

    Si vous avez répondu A, veuillez préciser lesquelles:

    _____

    _____

    _____

**N.B.: Indépendamment de votre réponse à la question 10, nous vous invitons à répondre à toutes les questions suivantes.**

| | OUI | NON | |
|---|---|---|---|
| 11. Le bulletin descriptif devrait dissocier clairement l'évaluation des apprentissages reliés au rendement scolaire de l'évaluation ayant trait au développement général de l'élève. (2e recommandation, page 5) | A | B | 17 |

| | OUI | NON | Ne rien écrire |
|---|---|---|---|
| **Questions 12 à 16** | | | |
| DESCRIPTEURS, INDICATEURS ET COMPÉTENCE | | | |
| 12. Le ministère de l'Éducation devrait préciser les objectifs de chacun des programmes d'études pour chacune des classes du primaire (de la première à la sixième année) et déterminer la **compétence** minimale qui s'y rattache. (4e recommandation, page 7) | A | B | 18 |
| 13. Le bulletin scolaire de type descriptif devrait comprendre un nombre limité et réaliste de **descripteurs** et d'**indicateurs** qui sont reliés au rendement scolaire des élèves. (7e recommandation, page 10) | A | B | 19 |
| 14. Le bulletin descriptif devrait rendre compte de la **maîtrise des objectifs d'apprentissage des programmes d'études** par le biais d'un nombre limité de **descripteurs**. (3e recommandation, page 6) | A | B | 20 |
| 15. Le bulletin descriptif devrait rendre compte de la **progression des apprentissages** par le biais d'un nombre minimal d'**indicateurs**. (5e recommandation, page 8) | A | B | 21 |
| 16. Le bulletin descriptif devrait rendre compte de **l'évolution du développement des élèves** par le biais d'un certain nombre d'**indicateurs** (6e recommandation, page 9). | A | B | 22 |
| **Questions 17 à 19** | | | |
| ÉCHELLES D'APPRÉCIATION (8e recommandation, page 11) | | | |
| 17. Le bulletin scolaire de type descriptif devrait comprendre une échelle d'appréciation qui rendrait compte de la **progression des élèves**. | A | B | 23 |
| 18. Le bulletin scolaire de type descriptif devrait comprendre une échelle d'appréciation qui rendrait compte de la **maîtrise**, par les élèves, des **objectifs d'un programme d'études**. | A | B | 24 |
| 19. Le bulletin scolaire de type descriptif devrait comprendre une échelle d'appréciation qui rendrait compte de l'évolution du **développement général des élèves**. | A | B | 25 |

| | OUI | NON | Ne rien écrire |
|---|---|---|---|
| **Questions 20 à 22** | | | |
| UNIFORMITÉ (9e recommandation, page 12) | | | |
| 20. Le bulletin descriptif devrait être uniforme dans tous les éléments de son contenu. | A | B | 26 |
| 21. Le bulletin descriptif devrait être uniforme en ce qui concerne les descripteurs et indicateurs reliés au rendement scolaire ou au développement général. | A | B | 27 |
| 22. Le bulletin descriptif devrait être uniforme en ce qui concerne les échelles d'appréciation du rendement scolaire et du développement général. | A | B | 28 |
| PLACE DE L'ÉLÈVE PAR RAPPORT AUX AUTRES ÉLÈVES | | | |
| 23. Le bulletin scolaire de type descriptif pourrait présenter, à la fin de l'année scolaire, des informations sur la place de l'élève par rapport aux autres élèves du groupe auquel il appartient. (10e recommandation, page 13) | A | B | 29 |

**Commentaires** (Si vous formulez des commentaires, veuillez mentionner à quelle question ils réfèrent.)

ANNEXE 4

A CONSULTATION
REGARDING THE DESCRIPTIVE REPORT CARD
IN ELEMENTARY SCHOOLS

IDENTIFICATION

. School Board: _____

_____

. Code: _____

GENERAL INFORMATION

Directions: Please circle the letter which corresponds to your answer.

Questions 1 to 6

WHO IN YOUR SCHOOL COMMISSION IS PARTICIPATING IN THIS CONSULTATION?

1. Director General

   A. Yes  B. No

2. Director of Educational Services

   A. Yes  B. No

3. Educational Consultants

   A. None
   B. 1 to 5
   C. 6 to 10
   D. 11 to 15
   E. 16 or more

4. School Principals (or Assistant Principals)

   A. None
   B. 1 to 5
   C. 6 to 10
   D. 11 to 15
   E. 16 or more

...2/

5. Teachers

A. None
B. 1 to 5
C. 6 to 10
D. 11 to 15
E. 16 or more

6. Others

A. None
B. 1 to 5
C. 6 to 10
D. 11 to 15
E. 16 or more

**Questions 7 to 9: REPORT CARD MODELS**

**WHAT TYPES OF SCHOOL REPORT CARDS DO YOU USE IN YOUR SCHOOL COMMISSION?**

7. A traditional report card for all subjects?

A. In Certain Schools
B. In All Schools
C. In No School

8. A descriptive report card for all subjects?

A. In Certain Schools
B. In All Schools
C. In No School

9. A combination of both types - traditional for certain subjects and descriptive for others?

A. In Certain Schools
B. In All Schools
C. In No School

...3/

DESCRIPTIVE REPORT CARDS IN THE ELEMENTARY SCHOOLS

Below are a series of statements to which we would appreciate receiving your responses and opinions.

Directions: Please circle the letter which corresponds most closely to your opinion.

10. The Ministère de l'Éducation should require all school boards to use a descriptive report card.

A. In certain subjects
B. In all subjects
C. In no subject
D. No opinion

If you circled response A, please specify which subjects:

_____

_____

_____

N.B. Independently of your response to question 10, we request that you answer all of the following questions:

11. The descriptive report card should clearly distinguish between evaluation of learning achievement and matters related to a pupil's general development.

A. Yes B. No

...4/

Questions 12 to 16

DESCRIPTORS, INDICATORS AND GENERAL PROFICIENCY

12. The Ministère de l'Éducation should specify for each program of study the objectives to be addressed at each grade level as well as the levels of minimum competency anticipated.

A. Yes B. No

13. The descriptive report card should include a limited but realistic number of descriptors and indicators appropriate to a pupil's learning achievement.

A. Yes B. No

14. The descriptive report card should communicate a pupil's level of attainment of the program objectives by means of a limited number of descriptors.

A. Yes B. No

15. The descriptive report card should communicate a pupil's overall proficiency by means of a minimal number of indicators.

A. Yes B. No

16. The descriptive report card should communicate the pupil's general development by means of a certain number of indicators.

A. Yes B. No

Questions 17 to 19

EVALUATION LEGENDS

17. The descriptive report card should include an evaluation legend which comments upon the pupil's overall proficiency level.

A. Yes B. No

...5/

18. The descriptive report card should include an evaluation legend which indicates the pupil's level of attainment in terms of the program objectives.

A. Yes B. No

19. The descriptive report card should convey information regarding a pupil's general development in terms of attitudes and development according to a fixed evaluation legend.

**Questions 20 to 22**

**UNIFORMITY**

20. The descriptive report card should be uniform throughout the province in terms of:

. the information it communicates,

A. Yes B. No

21. . the descriptors and indicators which indicate levels of learning achievement and patterns of general development,

A. Yes B. No

22. . evaluation legends signifying degrees of attainment and general development,

A. Yes B. No

...6

THE INDIVIDUAL PUPIL IN RELATION TO HIS GROUP

23. The descriptive report card should at the end of a school year rank the student in terms of the other members of his class.

A. Yes B. No

Comments (Please indicate the item(s) on the questionnaire to which your comments refer).

Gouvernement du Québec
**Ministère**
**de l'Éducation**

16-7012